

PROTÉGER AU MIEUX LES MOSQUÉES

Page 6



RELANCER D'ABORD L'INDUSTRIE NATIONALE

Page 6

MIDI



ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2312 - Mercredi 22 octobre 2014 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL
EQUIPE NATIONALE A'
FIN DU 2^e STAGE DES LOCAUX

GOURCUFF FAIT LE TRI DES JOUEURS



Page 17

CÉLÉBRATION AUJOURD'HUI DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

ARRÊT SUR PARCOURS

Pages 3 - 4 - 5

- LES PREMIÈRES CARTES NATIONALES DE JOURNALISTE SONT LÀ !
- GRINE POUR L'EXPLOITATION OPTIMALE DU SPECTRE DE FRÉQUENCES
- BOUTEFLIKA INVITE À UNE LARGE ADHÉSION AUX RÉFORMES DU SECTEUR

PH. KH. NEGHAB



PROJET DE LOI RELATIF AUX ASSURANCES SOCIALES

DE NOUVELLES MESURES POUR LES ASSURÉS EXERÇANT À L'ÉTRANGER

Page 6

DÉPÉNALISATION DE L'ACTE DE GESTION

ALLER DE LA MÉFIANCE VERS LA CONFIANCE

Page 7



260
cas du cancer du sein
recensés en 2014 à
Mostaganem.

600
foyers à Souk-Ahras
seront raccordés au
réseau de gaz naturel.

1.000
doses de vaccin
expérimental canadien
attendues mardi à
Genève.

Une trentaine d'exposants au Salon national de la poterie à Aïn Defla

Une trentaine d'exposants issus de dix wilayas prennent part au Salon national de la poterie, dont le coup d'envoi a été donné, dimanche, à Aïn-Defla. Les associations versées dans l'artisanat ainsi que les directions du tourisme et de la formation professionnelle de la wilaya prennent part à cette manifestation, organisée par la Chambre locale de l'artisanat et des métiers (CAM). "La nouveauté du salon, qui se poursuivra durant cinq jours, consiste en la présence de produits réalisés par des artisans au cours des sessions de formations organisées récemment sur la forge d'art", a indiqué, à l'APS, le directeur de la CAM de Aïn-Defla, Azzedine Abdous. L'autre nouveauté a trait aux ateliers de dessins et de manipulation de l'argile destinés aux enfants, a-t-il ajouté. Outre l'échange d'expériences entre les artisans, le salon constitue, selon lui, une occasion propice pour vérifier la qualité et la compétitivité des produits réalisés par les artisans lors des sessions de formation. Le directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya, Harizi Bachir, a précisé que ce salon constitue une opportunité aux artisans d'écouler leurs produits. La présence de wilayas connues dans le domaine de la poterie à l'instar, notamment, de Tizi-Ouzou, Boumerdès, Alger, Chlef et Oran rehaussera "à coup sûr" le niveau du salon et permettra au visiteur de découvrir des produits de haute qualité. Des participants ont indiqué, pour leur part, que cette



exposition leur permettra de promouvoir leurs produits et de nouer davantage de contacts avec les citoyens et les institutions intéressées par l'acquisition de leurs produits. L'artisane Mahtout Ouardia de Maâtkas, spécialisée dans la confection de vases et de récipients en terre cuite, a indiqué que cette occasion lui a permis d'échanger des expériences avec des artisans de plusieurs régions du pays

20 tonnes de fournitures scolaires récoltées par l'Uma pour les enfants de Ghaza

Un avion militaire chargé de 20 tonnes de fournitures scolaires, destinées aux enfants de Ghaza en Palestine occupée, a décollé lundi de l'aéroport de Boufarik (Blida) en direction de l'aéroport d'El-Ismaïlia (Egypte), à l'initiative de l'Union médicale algérienne (Uma). Ce premier convoi de 150.000 cahiers scolaires sera suivi par d'autres convois similaires, jusqu'à atteindre un million d'unités qui seront destinées aux enfants de Ghaza et ce, en coordination avec les autorités palestiniennes, a indiqué le président de l'UMA, Djamel Ould Abbès. M. Ould Abbès, qui a donné le coup d'envoi de cette opération de solidarité en compagnie de l'ambassadeur de la Palestine en Algérie, le Dr Louai Aïssa, a aussi fait cas d'une autre opération en préparation

pour apporter une aide psychologique aux enfants de Ghaza dispensée par des spécialistes algériens, traumatisés par les effroyables événements qu'ils ont vécus durant la dernière agression sioniste. "L'Algérie n'aura de cesse d'apporter son aide au peuple palestinien en toutes circonstances", a-t-il ajouté en déplorant le fait que des raisons sécuritaires aient empêché la délégation des chirurgiens algériens, qui est arrivée à El-Arrich, en Egypte, d'accéder à Ghaza. Pour sa part, l'ambassadeur palestinien en Algérie a loué cette initiative solidaire, "inscrite au titre de la série des aides algériennes successives qui affluent vers la Palestine", a-t-il indiqué en soulignant que "l'Algérie n'a jamais lésiné sur l'aide de la Palestine".

Lancement d'un programme de nettoyage à Sétif

Une action d'envergure de traitement de l'environnement et de nettoyage vient d'être lancée dans la ville de Sétif à l'initiative de l'Assemblée populaire communale (APC), a-t-on constaté, lundi, en plusieurs points de la capitale des Hauts-Plateaux. Placée sous le slogan "La propreté de la ville est la responsabilité de tous", l'initiative se poursuivra, selon le président de l'APC de Sétif, Nasreddine Ouahrani, "tout au long de l'année". Le même élu a ajouté que des campagnes de sensibilisation des citoyens à l'importance de préserver un cadre de vie propre et sain seront initiées, parallèlement à l'entame des opérations de nettoyage dans la plupart des quartiers et des espaces publics. Inscrite dans la cadre de l'amélioration du cadre de vie des citoyens, l'opération constitue, a encore pré-

cisé M. Ouahrani, un "appui" aux actions de voirie et de collecte des déchets ménagers effectuées quotidiennement par les services de la commune de Sétif. Il a également précisé que cette opération ambitionne aussi de "développer chez les citoyens la solidarité et l'esprit d'initiative" et à "mobiliser les habitants des quartiers autour de l'importance de la préservation de l'environnement par des gestes simples mais vitaux pour la propreté de la ville, comme, par exemple, le respect des horaires de sortie des déchets ménagers".

M. Ouahrani a conclu en soulignant qu'un programme de sensibilisation ciblant les écoliers et les femmes au foyer, avec l'appui de la radio locale, sera mis en œuvre dans l'espoir d'asseoir une "culture environnementale" au sein de la société.

Abdelmalek Sellal

"L'histoire retiendra les efforts considérables consentis par l'ANP. L'armée algérienne accomplit au mieux son rôle dans la protection et la sauvegarde de la sécurité au niveau des frontières. L'armée algérienne n'intervient pas hors des frontières algériennes."

D
I
X
I
T



Un... fantôme photographié par des touristes dans la prison d'Alcatraz

Un couple de Britanniques a eu une drôle de surprise lors de sa visite de la prison d'Alcatraz, située sur l'île portant le même nom. Ils pensaient avoir photographié une cellule vide, mais le visage d'une femme apparaît sur le cliché, laissant assez d'imagination pour penser à l'apparition d'un "fantôme".

"Quand j'ai regardé la photo sur mon portable, j'ai vu cette figure féminine sombre. J'ai regardé par la fenêtre mais il n'y avait personne dans la salle", raconte Sheila Silvery-Walsh, au Daily Mail. Intriguée, elle a tout de suite montré la photo au personnel de l'établissement qui n'a reconnu aucun salarié du site. "Je suis curieuse de savoir qui elle pourrait être. Peut-être était-ce une femme qui visitait un prévenu et qui continue de venir ? J'aimerais savoir pourquoi elle se montre sur ma photo", poursuit la touriste britannique, persuadée qu'il s'agit d'un esprit vivant dans les lieux.

Même son de cloche pour Paul Rice, son compagnon. "Les cheveux et la tenue de la femme sont d'une autre époque. On dirait qu'elle sort des années 30 ou 40. Je n'ai aucune explication logique pour expliquer la présence de cette femme sur la photo. Je suis perplexe. D'autant qu'elle regarde droit vers l'appareil photo". Une histoire étonnante qui relance une vraie question qui mérite débat : les fantômes existent-ils ?

Une ville embauche des détectives anti... crottes de chien

Excédée par les déjections de chiens jonchant les rues, la ville de Getafe, dans la banlieue sud de Madrid, a embauché des "détectives" chargés de dénoncer les maîtres indélicats. L'opération, baptisée "le vigile canin", sera expliquée aux habitants par des acteurs déguisés en détectives privés, a affirmé la mairie de cette ville qui suit l'exemple de la campagne annoncée en avril par Colmenar Viejo, autre petite commune au nord de Madrid. "Pendant 15 jours, des acteurs vont distribuer une brochure informative dans les rues, déguisés en détectives privés, comme Sherlock Holmes", explique à l'AFP une porte-parole de la mairie. "En parallèle, des vigiles en civil" seront effectivement à l'œuvre, chargés de réprimer les propriétaires indélicats laissant sur les trottoirs les déjections de leur chien, ajoute-t-elle. "Le vigile informera la patrouille de police la plus proche qui pourra prendre la sanction adéquate", assure la mairie dans un communiqué. Les contrevenants seront passibles d'amendes. "C'est une demande des habitants", assure la porte-parole de cette ville de banlieue comptant 175.000 habitants. Selon une étude de la ville menée début septembre, "il y a 7,8 restes canins tous les 100 mètres", dit-elle.

JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

Arrêt sur parcours



On célèbre aujourd'hui la Journée nationale de la presse. Quel constat fait-on après 25 années dans le cadre du pluralisme à la faveur de l'ouverture démocratique ? La presse indépendante - dite privée - souffre de lacunes à l'instar de la formation de jeunes journalistes sortis tout droit de l'institut de journalisme.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Le combat de la presse algérienne n'en est pas à ses débuts et se fait de manière quotidienne dans l'attente de voir enfin les doléances socioprofessionnelles des journalistes de la presse privée, en particulier être prises en charge.

Après deux décennies d'existence, la presse algérienne connaît encore beaucoup de lacunes et de problèmes liés notamment au manque de moyens et d'information en raison de l'accès restreint à l'information, pour n'en citer que cela. De plus, en Algérie, les portes de la communication, s'il y a lieu de le dire ainsi, sont fermés aux professionnels du domaine, ce qui donne lieu systématiquement aux spéculations, étant donné l'impossibilité de vérifier certaines informations. Cette date choisie il y a deux ans de cela par le président Abdelaziz Bouteflika coïncide avec la parution, le 22 octobre 1955, du premier numéro du journal *El-Mouqawama El-Djazaïria* ou Résistance algérienne, organe du FLN qui a précédé la publication du quotidien national *El Moudjahid*. La corporatisme des journalistes demeure l'une des corporations les moins régulées en Algérie. De nombreuses entreprises de presse n'assurent pas à leurs employés, quand bien même ils sont "permanents" une couverture sociale comme l'exige la loi. Une loi sur la publicité dont on attend qu'elle fixe les règles de distribution entre les titres, n'a pas encore vu le jour. Il existe une floraison de quotidiens, plus d'une soixantaine et des dizaines de publications spécialisées. Mais les revues (hebdomadaires et mensuels) d'analyse politique y sont très rares et beaucoup de publications spécialisées se font toujours avec du papier journal (le même que celui des quotidiens) et dans le même format tabloïd. Faute de statistiques et de sondage, on ne connaît pas le nombre de tirage concernant chaque publication. La nouvelle loi sur l'information désormais fait obligation aux différents titres de publier leur tirage mais elle donne encore un délai pour s'y conformer. Notons que les titres traditionnels sont actuellement concurrencés par la presse électronique. De plus en plus la Toile est



investie par les journaux en ligne s'intéressant au domaine Algérie. Ce qui a poussé de nombreux journaux à générer eux-mêmes du contenu interactif sur leur site web, certains diffusent même des informations en instantané.

L'Algérie à la 121^e place

Reporters sans frontières (RSF), a révélé le classement de la liberté de la presse 2014. L'Algérie est classée derrière le Soudan sud, l'Ouganda, la Guinée et juste devant le Mali. L'Algérie a toutefois gagné quatre points par rapport à l'année dernière, sautant de la 125^e place à la 121^e! Le Classement mondial de la liberté de la presse 2014 publié par Reporters sans frontières révèle une dégradation importante de la situation dans des pays aussi divers que les États-Unis, la République centrafricaine et le Guatemala, et à l'inverse des améliorations sensibles en Equateur, en Bolivie et en Afrique du Sud. Si la Finlande, les Pays-Bas et la Norvège constituent une fois encore le trio de tête, le Turkménistan, la Corée du Nord et l'Érythrée demeurent les

pires trous noirs de l'information. "Outil de référence, le Classement mondial de la liberté de la presse de RSF s'articule autour de sept indicateurs : le niveau des exactions, l'étendue du pluralisme, l'indépendance des médias, l'environnement et l'autocensure, le cadre légal, la transparence et les infrastructures. Il place les gouvernements face à leurs responsabilités en permettant à la société civile de se saisir d'une mesure objective et fournit aux instances internationales un indicateur de bonne gouvernance pour orienter leurs décisions", observe Christophe Deloire, secrétaire général de Reporters sans frontières. "Le classement de certains pays, y compris des démocraties, est largement affecté cette année par une interprétation trop large et abusive du concept de la protection de la sécurité nationale. Par ailleurs, le classement reflète l'impact négatif des conflits armés sur la liberté de l'information et ses acteurs. Pays le plus dangereux au monde pour les journalistes, la Syrie est classée 177^e sur 180 pays", déclare Lucie Morillon, directrice de la recherche de Reporters sans frontières. Quat au rapport mondial 2014

de l'Unesco "Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias" offre une perspective nouvelle sur les évolutions récentes en matière de liberté, d'indépendance et de pluralisme des médias et de sécurité des journalistes. Ces domaines sont examinés au niveau international ainsi que du point de vue du genre et des médias internationaux. La principale tendance que ce rapport a pu observer a trait aux bouleversements provoqués par les avancées technologiques et, dans une moindre mesure, par la crise économique mondiale, et dont les résultats en termes de liberté d'expression et de développement des médias s'avèrent mitigés. L'Unesco dresse un état des lieux "mitigé" sur la liberté d'expression et le développement des médias, dans "un contexte troublé par la crise économique qui touche le monde entier". Au sujet des libertés d'expression, le document en question met en évidence de "nouvelles formes de restriction, de surveillance et de contrôle", remettant ainsi en question "les libertés d'expression et de développement des médias. Si des nouvelles voix n'ont jamais eu autant de possibilités de s'exprimer, le contexte se caractérise également par des formes inédites de restriction", lit-on dans le rapport.

Le document en question remet aussi en question "l'apport des avancées technologiques" dont les acquis en matière d'indépendance et de liberté des médias ne "sont pas toujours satisfaisants". Les résultats obtenus sont "des ressources clés pour les gouvernements, les médias, le secteur privé et la société civile", ajoute le rapport, précisant que "les informations rapportées sont utiles pour la modernisation et le développement de l'environnement actuel des médias".

En vue de l'amélioration de la situation, le texte suggère la création d'un lien entre les problématiques liées à la liberté d'expression et "la bonne gouvernance, base du développement". Il est également mentionné que la liberté d'expression joue un rôle important dans le développement, d'où l'importance de "l'intégration de la liberté d'expression parmi les objectifs onusiens du développement post-2015".

K. H.

ABSENCE D'ORGANISATIONS SYNDICALES

Qui défend les intérêts des journalistes ?

PAR KAMAL HAMED

Aujourd'hui l'Algérie célèbre la Journée nationale de la presse. En cette occasion, comme c'est sans doute le cas à chaque fois qu'il y a une date commémorative d'un événement lié à la presse, se pose avec grande acuité la question de la représentativité des professionnels des médias. Qui défend les intérêts des journalistes algériens ? Car ces derniers, et c'est une évidence admise par tous les acteurs du monde des médias, n'ont pas une organisation pour prendre en charge leurs préoccupations socio-professionnelles. De toutes les catégories socio-professionnelles ils sont, en effet, les seuls à ne pas avoir réussi à se doter d'un ou de plusieurs syndicats à même de défendre leurs intérêts. Et dire que dans le cadre de leur travail les professionnels de la presse prennent très souvent la défense d'autres corporations dès lors qu'ils initient des actions pour défendre leurs intérêts. Cette incapacité des journalistes algériens laisse pantois plus d'un observateur. Pourtant, dans les faits, deux organisations syndicales

existent et sont reconnues par les pouvoirs publics puisque disposant d'un agrément en bonne et due forme. En plus du Syndicat national des journalistes (SNJ) et de la Fédération nationale des journalistes algériens (FNJA) affiliée à l'UGTA, l'on note aussi l'existence de quelques associations, notamment au niveau local, qui prennent en charge les préoccupations des correspondants de presse. Qu'est-ce qui fait que ni le SNJ ni le FNJA ne sont à même d'être à la hauteur des préoccupations des journalistes ? La majorité écrasante des journalistes considèrent que ces deux organisations syndicales « sont une coquille vide et sont quasi absentes sur le terrain des luttes syndicales ». Cette situation s'explique par plusieurs raisons. Ainsi la FNJA, qui a tenu son congrès constitutif au mois de mai de l'année 2009, ne dispose pas à l'heure actuelle de direction. Le secrétaire général et les membres du secrétariat national ont démissionné au bout de presque deux années, soit en 2011. Depuis cette date la commission exécutive nationale du syndicat, qui est la plus haute instance entre deux congrès, n'a pas pu tenir de session pour élire une

nouvelle direction. Le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd, sollicité à plusieurs reprises par la CEN, a fait la sourde oreille ; d'où la paralysie de ce syndicat qui s'est avéré d'aucune utilité pour les journalistes algériens. Le SNJ n'est pas en reste puisqu'il n'arrive pas à tenir un congrès. En effet depuis le congrès constitutif, organisé en 1999, soit quinze années maintenant, aucun conclave ne s'est tenu. Depuis la démission de son secrétaire général en 2006 ses instances, dont notamment le conseil national, sont paralysées. Le Syndicat est géré, depuis 2006, par un secrétaire général par intérim. Cette situation dans laquelle végètent ces deux syndicats qui ne sont pas parvenus, cela dit, à créer de sections syndicales dans les entreprises de presse, a fait que les journalistes s'en sont détournés. « Organisez-vous » n'ont eu de cesse de répéter les différents ministres de la Communication à l'endroit de journalistes. Mais ces derniers donnent la nette impression d'être incapables de se prendre en charge. Jusqu'à quand ?

K. H.



DES CENTAINES DE JOURNAUX EN TIRENT LEURS SUBSIDES

La manne publicitaire au centre des enjeux

L'Anep gère la manne publicitaire en Algérie. Des millions de dinars sont "distribués" annuellement par cette entreprise publique via des placards publicitaires insérés dans des journaux publics ou privés.

PAR SADEK BELHOCINE

Il est un fait sur lequel tous les professionnels de la presse s'accordent à dire : sans « pub, c'est la mort programmée des quotidiens » qui ne subsistent qu'à travers les subsides versés par l'Anep. C'est la guéguerre entre l'Anep et les quotidiens nationaux pour la répartition plus ou moins équitable et régulière de cette manne pour que les journaux parviennent à assurer leur présence quotidienne sur les étals des buralistes. Quelle est la politique et l'organisation et la gestion de la publicité publique ? Quelles sont les critères fixés pour la distribution des pages publicitaires à la presse et surtout aux journaux ? Pourquoi certains titres sont-ils avantagés ? Ces trois questions ont été posées au ministre de la Communication, Hamid Grine, par le député Mohamed Daoui du parti El Karama et cela après les accusations de certains titres de la presse qui se sont plaints d'être défavorisés ou carrément exclus des faveurs de l'Anep du fait qu'ils « ne sont pas dans la bonne ligne ». Hamid Grine, le ministre de la Communication, a révélé que plus de 140 quotidiens sont édités. Selon lui, la majorité de ces journaux vit de la publicité de l'État. Il relève également une évidence : une bonne partie de ces titres ont des difficultés financières, en dépit du fait qu'ils ont des rentrées assez conséquentes en matière de publicité. Il faut dire que le débat ne date pas d'aujourd'hui ! La manne publicitaire notamment celle, la plus importante, provenant de l'Agence nationale d'édition et de publicité (Anep), suscite plus d'un « commentaire ». En son temps l'ex-ministre de la Communication, Mohamed Saïd avait donné quelques chiffres sur la répartition de la manne publicitaire étatique.



Le lectorat algérien dispose de plusieurs dizaines de titres pour se tenir informé.

Les règles commerciales et le professionnalisme.

Une surprise : la presse publique ne bénéficie que de 22 % du marché publicitaire de l'Agence nationale d'édition et de publicité (Anep) alors que 78 % vont au secteur privé. Selon Mohamed Saïd, le journal public *El Moudjahid* vient en 6^e position des journaux qui bénéficient du marché publicitaire de cette agence publique, après 5 journaux privés. Qui sont ces journaux privés auxquels l'Anep accordait gracieusement ses faveurs ? L'ex-premier responsable du secteur de la Communication ne souffle mot sur les heureux bénéficiaires. Néanmoins, il avait indiqué que

la régulation et l'organisation du marché publicitaire figure dans le plan d'action du développement du secteur de la communication en Algérie. Un chantier qu'il n'avait pas pu entamer du fait qu'il a été écarté de l'équipe gouvernementale peu après cette annonce. Arrive Hamid Grine à la tête du ministère de la Communication. C'est un « ancien » du domaine qui connaît les arcanes et les rouages du monde de la presse écrite. Des idées, il en a plein la tête pour organiser un secteur « malade » de son anarchie et des règles de fonctionnement hors normes. Plusieurs journaux ont « oublié » de déclarer les journalistes et autres métiers du journal à la caisse de sécurité sociale. De même que les salaires qu'ils versent aux gens de la plume sont une « humil-

iation » pour la corporation. Et il se trouve que certains titres « oublient » aussi d'honorer les factures de l'imprimerie. Outre, le ministre de la Communication trouve logique que la société d'impression d'Alger bloque le tirage de des journaux qui ne payent pas les frais d'impression : « Comment se fait-il que ce quotidien, qui empoche 3,5 milliards de centimes par mois de la publicité de l'Anep, ait accumulé une dette de 8 milliards de centimes sans qu'une centime ne soit versé au titre des frais d'impression à la SIA ? », s'est-il interrogé après que la SIA ait refusé le tirage de certains journaux défaillants sur ce plan. Enfin, et le sujet sur lequel Hamid Grine a reçu des tirs groupés de certains organes : le chantage par la pub dont il se serait rendu coupable et les pressions qu'il aurait exercées sur l'Anep pour exclure les mauvais « élèves » de la presse nationale. Il a juré qu'il est hors de question que le ministère donne des orientations à l'Anep, dans le sens de privilégier les gros tirages, si ces entreprises ne respectent pas l'éthique. Il assure qu'il met au même niveau le paramètre du tirage et celui de l'éthique. Il explique : « Si un journal tire à un ou deux millions d'exemplaires, mais insulte et diffame, il est dangereux pour moi. Il faut que ce titre à gros tirage vérifie l'information qu'il publie, qu'il la croise, qu'il verse de bons salaires à ses journalistes, qu'il les forme ». Pour résumer Hamid Grine, il faut remplir deux conditions pour bénéficier de la publicité de l'État : s'inscrire dans les règles commerciales et être professionnel. Ce qui sans doute n'est pas du goût de toute la corporation habituée naguère à moult traitements défaveurs.

S. B.

JOURNALISTES DÉCÉDÉS EN 2014

On ne vous oubliera jamais !

PAR KAHINA HAMMOUDI

L'année 2014 a été pour la corporation des journalistes algériens celle du deuil. Nous avons perdu plusieurs personnalités de la presse nationale. Irremplaçables, chacun d'eux, a apporté une pierre à l'édification d'une presse indépendante en étant tous, et tout au long de leur existence, au service de l'information. Nous ne pouvons que leur rendre cet humble hommage en nous inclinons à leur mémoire.

- Hakim Chaouchi : il a succombé à un malaise, il avait 35 ans, ancien journaliste et assistant chargé de la communication au ministère de l'Agriculture (samedi 30 août 2014)
- Laid Maouche : Kherrata, disparu à 54 ans, ancien journaliste correspondant de plusieurs journaux dont *El Khabar* (mardi 14 janvier 2014)
- Saâdoune Nia : il nous a quittés à Constantine des suites d'un AVC, il avait 64 ans, ancien journaliste à l'ENTV (mardi 21 janvier 2014)
- Fatima Soltani : dite Oum Oussama, 76 ans, doyenne des animatrices de radio - Mascara (vendredi 14 février 2014)
- Samir Knayaz : à Alger, des suites d'un AVC, 47 ans, ancien journaliste à *Liberté*, correspondant de l'Agence espagnole *Efe* (dimanche 16 février 2014)
- Yves Moreau : à Paris, 97 ans, journaliste à *L'Humanité*, ancien résistant et militant de la cause de l'Indépendance de l'Algérie (samedi 1^{er} mars 2014)
- Bachir Larabi : à El Bayadh, 50 ans, journaliste à *El Khabar*, décédé des suites d'une maladie. Il avait reçu en 2006 le prix du Comité Benchicou pour les libertés (jeudi 13 mars 2014)
- El Hachemi Boughrara : à Tébessa, 59 ans, terrassé par une crise cardiaque... journaliste à l'APS (dimanche 16 mars 2014)
- Mohamed Saïd Ziad : à Azazza, 80 ans, doyen des journalistes algériens (samedi 30 mars 2014) - Abderrazak Mebaraki : à Alger, 70 ans des suites d'un AVC, journaliste sportif, dont la radio

(samedi 30 mars 2014)

- Mahjoub Faouzi : à Paris, 72 ans, des suites d'une maladie, journaliste et doyen de la presse sportive africaine (lundi 31 mars 2014)
- Mohamed Raber : à Alger, des suites d'une longue maladie, 62 ans, journaliste sportif (mercredi 16 avril 2014)
- Khaled-Abdelkader Mehdaoui : des suites d'une longue maladie, 61 ans, journaliste, directeur d'*Alger Hebdo* et spécialiste de l'audiovisuel (dimanche 20 avril 2014)
- Larab Mohamed : 70 ans, ancien directeur de rédaction de *Révolution africaine* (mardi 22 avril 2014)
- Ramdane Sadmi : à Montréal, 78 ans, ancien journaliste à *El Moudjahid*, *Révolution africaine* et *Horizons* (lundi 28 avril 2014)
- Noureddine Skander : à Alger, 83 ans, moudjahid, ancien directeur de l'*Ouvrier Algérien* (en 1958), l'organe d'information de l'UGTA, premier correspondant de l'APS à Rabat, chargé de l'Information à la présidence de la République, en 1966, ancien SG du ministère de l'Information (1981) et ancien DG de l'APS et de l'Anep (dimanche 18 mai 2014)
- Abdelqayoum Boukaâbèche : à Alger, 79 ans, des suites d'une longue maladie. Journaliste, un des premiers présentateurs du Journal télévisé de 20 heures juste après l'Indépendance, député, membre du CSI, DG d'*An Nasr* puis DG de la Radio nationale, membre du CSI... (mercredi 28 mai 2014)
- Bouabdallah Belkacem : à Tlemcen, 68 ans, des suites d'une opération chirurgicale, journaliste (*APS*, *El Djoumhouria*, *Radio Tlemcen*), et homme de lettre, spécialiste en littérature et poésie (vendredi 27 juin 2014)
- Nachida Denai, 60 ans, à Montpellier, des suites d'une longue maladie, ancienne journaliste à la radio Chaîne 3 (jeudi 3 juillet 2014)
- Nassima Sellal : à Alger, des suites d'une longue maladie,

27 ans, journaliste à *El Watan Week end* (samedi 19 juillet 2014)

- Djender Khaled, à Alger, des suites d'une maladie, 72 ans. Journaliste à *Alger Ce soir*, à *El Moudjahid* puis à l'APS dont il fut le chef de bureau à Addis Abeba dans les années 80 (jeudi 7 août 2014)
- Bensebâa Nadir : à Zeralda, des suites d'un accident de la route, 44 ans. Journaliste au *Matin*, puis à *El Watan*, membre du SNJ, coordinateur du Centre d'Alger de la FIJ, fondateur d'un quotidien arabophone, *El Mihwar El Yaoumi* (vendredi 8 août 2014)
- Ouslim Abdelhamid : à Alger, 75 ans, ancien journaliste de l'APS, jusqu'à la fin des années 90 (dimanche 17 août 2014), Djebbrane Hocine : à Paris, 82 ans, doyen de la presse nationale (RTL, ministère de l'Information et de la Culture dans les années 70, *El Moudjahid quotidien*, *APS*, *Liberté*, enseignant à l'ENSI dans les années 60) et un des plus grands secrétaires généraux de rédaction de la presse écrite (vendredi 22 août 2014)
- Noureddine Touazi : à Alger, 70 ans. Journaliste et homme de cinéma (dimanche 31 août 2014). -Mustapha Abdessaddok : à Alger, des suites d'un malaise cardiaque en pleine rédaction de sa revue de presse matinale à la Chaîne 3 62 ans, journaliste depuis 1977
- Mohamed Guemil : à Alger, 57 ans, des suites d'une longue maladie, journaliste sportif et ex-entraîneur de hand-ball au Nahd (vendredi 26 septembre 2014)
- Mohamed Guemil Berkane : Mouh pour les intimes, nous a quittés à l'âge de 58 ans. Un AVC l'a ravi, vendredi dernier, à sa famille et à la famille de la presse. La signature de Mohamed Guemil est connue dans le monde sportif, domaine dans lequel il a toujours exercé son métier depuis son premier journal *Alger Républicain* avant de rejoindre l'équipe du quotidien *Le Matin*. A la fermeture de ce dernier, il avait rejoint le quotidien *La Tribune* (vendredi 26 septembre 2014).

K. H.



PROCESSUS DE PARACHÈVEMENT DE L'ARSENAL JURIDIQUE

Bouteflika invite à une large adhésion

Le président de la République a appelé, hier, les professionnels de la presse en Algérie à adhérer au processus de parachèvement de l'arsenal juridique régissant le secteur de l'Information notamment pour ce qui est de leur représentation au sein de l'autorité de régulation de la presse écrite et du conseil de déontologie

PAR INES AMROUDE

Dans un message adressé aux journalistes algériens à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse, le président Bouteflika a exhorté les gens de la presse à "adhérer au processus de parachèvement de l'arsenal juridique régissant le secteur de l'Information notamment pour ce qui est de leur représentation au sein de l'Autorité de régulation de la presse écrite et du conseil de déontologie. Il s'agit pour eux de pouvoir contribuer et de participer à la promotion du métier et à la défense de leurs acquis", a-t-il souligné.

"Nous avons décrété une journée



Abdelaziz Bouteflika, président de la République.

nationale pour les gens de la presse étant conscients du rôle de cette catégorie dans l'effort collectif consenti dans la construction du pays, la consécration de la liberté de la presse, la vulgarisation des idéaux de justice et de droit au sein de la société et la défense des intérêts de la patrie", a encore souligné le chef de l'Etat. "Notre démarche, a-t-il affirmé, intervient alors que se poursuit le renforcement du système de l'Information par la mise en place de cadres législatifs et organisationnels nécessaires au parachèvement de son arsenal juridique fondé sur les normes en

vigueur dans le monde. J'ai tenu, dès la promulgation de la loi organique relative à l'Information, à ce que ce cadre juridique inclue toutes les activités relevant du secteur afin de permettre aux journalistes, aux professionnels et à tous les intervenants d'exercer leur métier dans le respect de la mission qui leur est dévolue et loin de toute surenchère, violation de la loi ou de toute altération, des objectifs de la profession, allant à l'encontre de son éthique et de sa déontologie", a-t-il ajouté. "Associer cette journée nationale à une référence historique per-

met d'affirmer le rôle pionnier endossé par la première vague d'écrivains, d'intellectuels et de journalistes algériens pour l'émancipation de leur peuple et le recouvrement de sa souveraineté et de sa liberté usurpées pendant plus d'un siècle par le colonialisme", a soutenu le président de la République dans son message.

Le chef de l'Etat a souligné en outre que le 22 octobre a été décrété Journée nationale de la presse en hommage à la parution du premier numéro de la revue *El Mouqawama Al-djazairia* (la résistance algérienne), rappelant que la célébration de cette journée intervenait cette année "dans le sillage des préparatifs de la célébration du 60^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de Libération". Il a affirmé à ce titre que "conformément à l'esprit de novembre 54 dont nous célébrons cette année le 60^e anniversaire, les générations présentes doivent être en mesure d'appréhender les défis qui se posent à notre pays dans un contexte marqué par la dominance de supports médiatiques aussi multiples que complexes". Le président Bouteflika a appelé les générations présentes à "aller au devant de ces défis suivant la voie d'autant d'hommes et de femmes qui ont grâce à leurs actes héroïques, forcé le respect du monde entier".

I. A.

EXPLOITATION OPTIMALE DU SPECTRE DE FRÉQUENCES

Grine : "Une question de souveraineté"

La pleine exploitation du spectre de fréquences est une question de souveraineté nationale, a déclaré, lundi à Sidi Bel-Abbès, le ministre de la Communication, Hamid Grine. "L'exploitation de toutes les bandes de fréquences disponibles est impérative pour faire face à l'invasion des ondes radio-phoniques étrangères qui perturbent les émissions locales", a-t-il précisé lors d'une visite de travail dans la wilaya.

"Les ressources nationales à même de palier cette situation existent, tant en compétences qu'en équipements", a affirmé le ministre avant d'exhorter les responsables

compétents à s'inscrire dans la démarche qualitative. Hamid Grine a entamé sa visite de travail dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès par le Centre de radiodiffusion en ondes moyennes Rahal-Zoheir, basé à Sidi Hammadouche dans la daïra d'Aïn El-Berd. Mise en service en décembre 2009, cette structure assure la diffusion des programmes radiophoniques de la chaîne 1 et de la radio jeunesse (Jil FM) avec un champ de couverture étendu aux wilayas de l'Ouest du pays. Sur place, le ministre a mis l'accent sur l'importance du programme de modernisation, lequel constitue un axe majeur de la stratégie nationale qui

cible aussi la généralisation des technologies numériques. Il a également annoncé l'inauguration d'une station similaire à Tipasa, prévue le 2 novembre prochain, et qui consolidera la couverture au niveau de la zone nord du pays. Le Centre de télédiffusion de Tessala a été également visité par le ministre qui s'est enquis de l'état d'avancement des projets de réalisation de nouveaux centres émetteurs dans la région. Le siège de la radio de Sidi Bel-Abbès était aussi au programme de cette visite de travail. M. Grine a annoncé que cet établissement bénéficiera bientôt d'un nouveau site d'implantation. Le ministre de la

Communication était accompagné des directeurs généraux d'entreprises relevant de son département, à l'instar de Télédiffusion d'Algérie (TDA), de l'ENTV et de l'ENRS. La professionnalisation et la déontologie ont été par ailleurs abordées par le ministre lors d'une conférence de presse.

I. A.

JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

Ooredoo présente ses vœux à la presse algérienne

Ooredoo marque la Journée nationale de la presse, célébrée pour la deuxième année ce 22 octobre 2014, et présente à cette occasion, ses vœux de réussite, de succès et de prospérité à l'ensemble de la famille de la presse nationale. A cette occasion, le directeur général de Ooredoo, Joseph Ged, a déclaré : « Je tiens au nom de Ooredoo à présenter nos meilleurs vœux de réussite et de succès aux professionnels des médias algériens à l'occasion de cette Journée commémorative. Aujourd'hui, la richesse du paysage médiatique algérien est un acquis incontestable pour le secteur médiatique grâce à ses hommes et ses femmes qui chaque jour assurent au citoyen son droit à l'information. Ooredoo qui a toujours œuvré à promouvoir ses liens avec les médias algériens, tous supports confondus, réitère son engagement à renforcer davantage ce partenariat dans la transparence et le respect mutuel. » Pionnier dans la promotion du partenariat avec les médias algériens, Ooredoo a lancé de nombreuses initiatives inédites en direction des journalistes et professionnels du secteur médiatique. Il s'agit, à titre d'exemple, du concours Média Star dont la 9^e édition sera lancée prochainement, gagnant à chaque année un intérêt incontestable auprès des journalistes ainsi que la création, en 2006, du Club de presse Ooredoo dans le cadre duquel plus d'une cinquantaine de formations ont été dispensées au profit des professionnels des médias, traitant de divers domaines et thématiques utiles à l'exercice de leur métier.

L. B.

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

Remise des 1^{res} cartes nationales de journaliste professionnel

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'Algérie célèbre aujourd'hui la journée nationale de la presse, décrétée l'année passée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et qui sera marquée, cette année, par la remise des premières cartes nationales de journaliste professionnel. Le ministre de la Communication, Hamid Grine, avait annoncé que les premières cartes nationales de journaliste professionnel seront remises à leurs bénéficiaires, mercredi 22 octobre, marquant, ainsi, un pas dans la mise en œuvre de l'engagement de l'Etat en faveur du développement du secteur. Lors de son déplacement dans la wilaya d'Oran, M. Grine a qualifié la remise de ces premières cartes d'une "grande victoire" pour le secteur de la presse et de la communication. Dans le même cadre, et concernant la mise en place de l'autorité de régulation et le conseil de déontologie, il a souligné la

nécessité de recenser tous les journalistes et de distinguer celui qui est professionnel de celui qui ne l'est pas. Le ministre a précisé, à ce propos, qu'une fois le recensement des journalistes terminé, il sera procédé à l'élection des membres de l'Autorité de régulation de la presse comprenant 7 membres élus par les journalistes et 7 autres membres désignés par les autorités. L'Autorité de régulation de l'audiovisuel est, quant à elle, composée de 9 membres dont 7 désignés par le président de la République. La situation socioprofessionnelle des journalistes relevant de la presse privée est également au menu, puisque le responsable du secteur a estimé que la première démarche à entreprendre par cette corporation, est d'obtenir la carte nationale de journaliste professionnel, expliquant qu'avec ce document, le journaliste "pourra défendre ses intérêts". Lors de son message à l'occasion de la

journée mondiale de la liberté de la presse du 2 mai de 2013, le président Bouteflika a décrété le 22 octobre journée nationale de la presse, mettant en exergue le "rôle efficient du secteur par le passé et présentement" et la nécessité de son développement. Il a réaffirmé, à cet effet, l'engagement de l'Etat à doter la presse nationale et le secteur de l'information de mécanismes juridiques et de différentes formes de soutien à même de lui permettre de "s'acquiescer de ses nobles missions sans restriction à sa liberté afin qu'elle puisse accéder à la place de choix qui lui revient dans le monde de l'information et du savoir". Il a assuré qu'il continuerait à "veiller à ce que l'exercice de la liberté d'expression et de presse se fasse loin de toute pression, en dehors de toute tutelle et de toute restriction, si ce n'est celle de la conscience professionnelle, ou celle expressément prévue par la loi".

FORMATION D'IMAMS, MUEZZINS ET ENSEIGNANTS DU CORAN

Un millier de postes ouverts à travers le pays

Le ministère des Affaires religieuses a ouvert, dimanche à travers tous les instituts du pays, plus de 1.000 postes de formation d'imams, muezzins et enseignants du Coran.

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'encadrement "des mosquées accuse un déficit de 200 %", a déclaré, lundi à Tissemsilt, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohammed Aïssa, lors d'un point de presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya. M. Aïssa a annoncé, à ce propos, que son département a ouvert, dimanche à travers tous les instituts du pays, plus de 1.000 postes de formation d'imams, muezzins et enseignants du Coran (...),



Mohammed Aïssa, ministre des Affaires religieuses et des Wakfs.

estimant toutefois que ce nombre demeure insuffisant, ce qui nécessite la multiplication du nombre de formateurs pour combler le déficit.

Le ministre a également indiqué que son département a opté pour la réforme du système de formation qui concerne l'ouverture d'une filière uni-

versitaire aux bacheliers désireux être imam pour préparer une licence dans le domaine, avec la possibilité de les accompagner à poursuivre leurs études de master et de doctorat.

"L'Algérie aura ainsi une élite d'imams qui répondra aux exigences et à l'évolution de la société", a-t-il déclaré

dans ce sens.

Le ministre a annoncé, par ailleurs, que son département ministériel achèvera, au courant du quinquennat 2015-2019, l'élaboration d'un fichier national des wakfs, ajoutant que "les wakfs peuvent être investis au profit des couches démunies et défavorisées de la société".

Il a expliqué que la vision du ministère est de transférer les bons crédits "Qard Hassan" du fonds de la Zakat aux Wakfs à travers l'ouverture d'ateliers d'artisanat au service de la culture religieuse et sociale.

Le ministre a indiqué que la wilaya de Tissemsilt a bénéficié d'un projet de réalisation d'une mosquée pôle d'excellence, signalant que son ministère vise jusqu'à la fin du quinquennat 2015-2019 la réalisation de 48 mosquées-pôles à travers le pays. M. Aïssa a inspecté, lors de sa visite, les travaux de réalisation de plusieurs mosquées au chef-lieu de wilaya, à Theniet El-Had, Lardjem, Bordj Bounaâma et le centre islamique culturel de Tissemsilt.

L. B.

PARTENARIAT INDUSTRIEL ALGÉRO-ÉMIRATI

Création d'une société de distribution de véhicules

Une société de distribution de véhicules fabriqués localement verra le jour fin 2014 dans le cadre d'un partenariat algéro-émirati, a annoncé, lundi à Oran, le directeur commercial de la Société nationale de véhicules industriels (SNVI). Cette société est le troisième projet de partenariat mixte entre le ministère de la Défense nationale, la SNVI et le groupe émirati "Abar", a indiqué à l'APSAI Issoulah, en marge du salon international de sous-traitance "Algest 2014", ouvert lundi au Centre des conventions d'Oran. Ce partenariat s'est traduit par la concrétisation de deux projets, le premier à Rouiba destiné à la production de poids lourds avec la marque Mercedes Benz et le deuxième à Tiaret avec la SNVI. La future société de distribution prendra en charge la vente et l'après-vente de produits fabriqués par des filiales réparties à travers le territoire national faisant partie du réseau commercial de la SNVI, selon la même source qui souligne que l'opération de vente sera lancée à Rouiba et Tiaret en juillet 2015.

La SNVI a saisi l'opportunité du salon, qui s'étale jusqu'à jeudi, pour exposer, pour la première fois au niveau national, la première série de camions fabriqués par la société algérienne de production de poids lourds à Rouiba, destinés exclusivement au marché national les premières années. La commercialisation de près de 200 camions semi-remorques de cette première série est prévue fin 2014 pour pouvoir procéder juste après à la production de la deuxième série. Par ailleurs, la SNVI compte concrétiser le projet d'une société algérienne de production de carrosserie industrielle à Rouiba dans le cadre d'un partenariat avec des sociétés autrichiennes. Le dossier est en voie de finalisation. Quelque 80 exposants dont une vingtaine d'étrangers prennent part au salon "Algest", organisé par le World trade center d'Alger et la Bourse algérienne de sous-traitance en collaboration avec plusieurs partenaires dont le ministère de l'Industrie et des mines.

R. E.

ACCESSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

La relance de l'industrie nationale au cœur des discussions

PAR RACIM NIDAL

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, a reçu, à Alger, le président du groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie à cette organisation, Alberto d'Alotto (Argentine). Au cours de cette rencontre, Bouchouareb a exposé à M. d'Alotto la vision de l'Algérie en matière de relance de l'industrie par la promotion de la production nationale, a indiqué un communiqué du ministère.

Bouchouareb a souligné la mise en

œuvre de la politique nationale relative à la qualité ainsi que le lancement d'un travail en profondeur pour l'adoption et l'appropriation des normes en vigueur à travers le monde. Il s'agit de privilégier les protections non tarifaires, garanties d'un positionnement durable qui prend en considération les impératifs du marché, tout en poursuivant l'encouragement de l'investissement productif en particulier. La visite de trois jours de M. d'Alotto à Alger intervient après la signature, à la mi-octobre en cours, du protocole d'ac-

cord portant la conclusion des négociations bilatérales entre l'Algérie et l'Argentine relatives à l'adhésion du pays à l'OMC, rappelle-t-on.

L'Algérie, qui mène encore des discussions avec 19 autres pays membres dont 12 avec lesquels les discussions sont avancées, a reçu récemment une quarantaine de questions du Canada qui s'ajoutent à plus d'une centaine de questions de l'Union européenne parvenues il y a un mois.

R. N.

PROJET DE LOI RELATIF AUX ASSURANCES SOCIALES

De nouvelles mesures pour les assurés exerçant à l'étranger

Le projet de loi relatif aux assurances sociales a pour objectif l'amélioration du système national de sécurité sociale, c'est ce qu'a affirmé le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, selon un communiqué de l'Assemblée populaire nationale.

Dans son exposé devant la commission spécialisée de l'APN, le ministre a précisé que le projet de loi amendement et complétant la loi numéro 83-11, datée du 2 juillet 1983, relative aux assurances sociales vise "l'amélioration et l'actualisation du système national de sécurité sociale". Il a indiqué, dans ce contexte, que le projet de loi a pour objectif "l'adaptation des dispositions du système national de sécurité

sociale aux développements survenus dans les domaines juridique, économique et social", ajoutant que le projet de loi en question "prévoit les modalités et conditions d'octroi des prestations de la sécurité sociale qui seront fixées par des méthodes réglementaire".

El Ghazi a souligné que cet amendement "concerne toutes les catégories des assurés sociaux qui travaillent ou suivent une formation à l'étranger parmi les bénéficiaires des prestations de la sécurité sociale pour les travailleurs salariés. Il s'agit des agents diplomatiques, des consuls nommés à l'étranger, des membres du Parlement élus ou nommés parmi les représentants de la communauté nationale à l'étranger tout au long de leur

mandat parlementaire".

A ceux-là s'ajoutent les "agents des représentations algériennes et des fonctionnaires qui travaillent à l'étranger dans le cadre d'une coopération, enseignement, formation, encadrement éducatif et religieux, nommés par l'autorité administrative, ainsi que les stagiaires et les travailleurs salariés qui suivent une formation à l'étranger", a-t-il précisé. Avant l'exposé, le président de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle à l'APN Lazhar Hamadou a salué le contenu du texte de projet de loi qui "complète les lois en vigueur dans le système des assurances sociales", conclut le communiqué.

R. N.

VENTE DE MACHINES D'EMBALLAGE EN AFRIQUE

L'Algérie, le plus important marché

l'Algérie figure parmi les Top 4 importateurs de la technologie de plastique, de l'emballage et d'impression en Afrique.

PAR AMAR AOUIMER

Les promoteurs allemands du Salon international de l'impression et de l'emballage, dont la 5^e édition est prévue du 23 au 25 février prochain au Palais des expositions de la Safex, ont souligné que "L'Algérie est également le 3^e plus grand importateur de technologie de papier et d'impression et, par conséquent, dépasse l'Afrique du Sud comme le plus important marché de vente de machines d'emballage en Afrique". Ils ajoutent que "depuis plusieurs années, le gouvernement algérien a mis en œuvre avec succès un programme d'investissement de plusieurs milliards dollars". Aussi, l'Algérie figure parmi les Top 4 importateurs de la technologie de plastique, de l'emballage et d'impression en Afrique, notamment à la suite de l'organisation du salon Plast & printpack alger 2014, avec la participation de 158



exposants de 24 pays. Selon les chiffres de la VDMA - l'Association d'engineering allemande, l'Algérie figure parmi les Top 4 importateurs de la technologie de plastique, de l'emballage et d'impression en Afrique (en ligne avec l'Afrique du Sud, l'Egypte et le Nigeria). Donc, estiment les experts allemands, "il n'est pas surprenant que le 3^e plast Alger et le 4^e

printpack Alger en 2014 est aussi grand et aussi international que jamais. La participation record de 158 exposants de 24 pays témoigne de la valeur considérable que porte la communauté d'affaires internationale à l'Algérie". Le nombre d'exposants reflète une augmentation d'environ 50 % par rapport à 2012 (104 exposants de 17 pays, 2.388 visi-

teurs professionnels). Les exposants viennent de l'Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Autriche, Belgique, Chine, Chypre, Corée du Sud, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, France, Grèce, Inde, Iran, Irlande du Nord, Italie, Portugal, Qatar, Serbie, Suisse, Taïwan, Tunisie et Turquie.

Les pays ayant le plus d'exposants sont l'Italie avec 26 exposants, l'Algérie 21, la Chine 18, la France 17, l'Autriche 11, l'Espagne 10, le Taïwan 9, l'Allemagne 8, l'Inde 6, la Tunisie et le Turquie 5, et le Portugal et la Suisse avec 3 exposants.

Quant à Dominik Rzepka, chef du marketing et des Relations publiques, il indique que "l'Algérie a augmenté ses importations de machines d'emballage de 57,5 % en 2013, à 301,3 millions dollars. De ce fait, le pays est devenu le plus important marché de vente de machines d'emballage en Afrique. Dans les domaines de l'imprimerie et de la technologie du papier, l'Algérie a augmenté ses importations en 2013 de 16,6%, à 111,5 millions dollars. Donc, l'Algérie est le troisième plus grand importateur de la technologie de papier et de l'impression sur le continent africain".

A. A.

EXCÉDENT COMMERCIAL

Baisse sur les 9 premiers mois de 2014

PAR RIAD EL HADI

Algérie a réalisé un excédent commercial de 5,39 milliards de dollars (mds usd) durant les neuf premiers mois de l'année 2014, contre 6,6 mds usd à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 18 %, a appris, lundi, l'APS auprès des Douanes algériennes. De janvier à septembre 2014, les exportations de l'Algérie ont atteint 49,23 mds usd (contre 48,53 mds usd à la même période de 2013), enregistrant une hausse de 1,44 %, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Quant aux importations, elles se sont établies à 43,83 mds usd contre 41,93 mds usd, en hausse de 4,55 % durant la même période de comparaison, précisent les chiffres provisoires du Centre. Ces résultats se sont traduits par un taux de couverture des importations par

les exportations de l'ordre de 112 % (contre 116 % durant les 9 premiers mois de 2013). Les hydrocarbures ont continué à représenter la plus grande part des exportations avec une part de 95,83 % du volume global des expéditions algériennes à l'international, soit 47,18 mds usd durant les neuf mois de 2014 (contre 46,97 mds usd à la même période de l'année dernière), enregistrant ainsi une légère amélioration de 0,44 %, malgré la chute des prix du pétrole durant ces derniers mois.

Quant aux exportations hors-hydrocarbures, elles ont atteint 2,05 mds usd durant les neuf premiers mois de 2014, en hausse de près de 31,8 %, mais ne représentant que 4,17 % du montant total des exportations algériennes. La composition des exportations hors-hydrocarbures s'est répartie entre le groupe des demi-produits (1,72 milliard usd), les biens alimentaires (231 millions usd), les produits bruts (84 millions usd), les biens d'équipements indus-

triels (10 millions usd) et les biens de consommation non alimentaires (7 millions usd). Pour les importations, deux groupes ont enregistré des baisses dont la plus importante a concerné le groupe "énergie et lubrifiants" (-44,3 %) et celui des biens de consommation non alimentaires (-7,65 %). Quant aux produits qui ont enregistré une hausse des importations, il s'agit essentiellement des produits alimentaires avec un total de 8,63 mds usd (+17,6 %), des biens d'équipements agricoles avec 478 millions usd (+31,7 %) et des biens d'équipements industriels avec 13,92 mds usd (+13,71 %). Les pays de l'Union européenne (UE) sont restés les principaux partenaires de l'Algérie avec les proportions respectives de 51,35 % des importations algériennes (22,51 mds usd) et de plus de 64 % des exportations algériennes (31,54 mds usd). Il est constaté que les exportations algériennes vers les pays de l'UE ont augmenté de 830 millions usd durant les neuf

premiers de 2014, soit plus de 2,7 % comparativement à la même période de 2013.

Les cinq premiers clients de l'Algérie ont été l'Espagne (7,08 mds usd), l'Italie (6,72 mds usd), la France (5,06 mds usd), la Grande-Bretagne (4,73 mds usd) et les Pays-Bas (4,04 mds usd). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine vient en tête avec 6,06 mds usd, suivie de la France (4,95 mds usd), l'Italie (3,86 mds usd), l'Espagne (3,82 mds usd), l'Allemagne (2,83 mds usd) et les Etats-Unis (2,16 mds usd). L'Algérie a réalisé un excédent commercial de 11,06 mds usd en 2013, contre 21,49 mds usd en 2012, en baisse de plus de 48 %.

R. E.

DÉPENALISATION DE L'ACTE DE GESTION

Passer de la méfiance à la... confiance

Le projet de loi relatif à la dépenalisation de l'acte de gestion a suscité la satisfaction des organisations patronales qui considèrent que ce dispositif contribuerait à "débrider" les initiatives des gestionnaires et leur prise de décision. Les entreprises "ne peuvent que se réjouir de ce projet de texte qui libérera le gestionnaire et stimulera son implication dans une gestion efficiente", a déclaré, à l'APS, le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), Mustapha Merzouk. Selon lui, le recours aux lois en vigueur (code de commerce, code des marchés publics...) et le dégageant de la responsabilité pénale du gestionnaire pour ce qui concerne la faute de gestion ainsi que le non-recours systématique à la détention préventive sont d'autres points favorables à l'actif de ce projet de loi. Citant également la question de la non-prise en charge des lettres anonymes et la formation des juges ainsi que l'appel à des auxiliaires spécialisés dans les affaires économiques, le même responsable soutient que toutes ces mesures prévues par le nouveau texte sont de nature "à protéger et à rassurer les cadres gestionnaires pour améliorer les performances de l'entreprise". Il s'agit d'une "avancée considérable" pour la mise en œuvre des conclusions des travaux du groupe de travail issu de la 16^e tripartite, s'est-il réjoui. Le même souci de protection des gestionnaires des entreprises est partagé par le président du Cercle de réflexion autour de l'entreprise (CARE), Slim Othmani. Soutenant que les propositions du ministre de la Justice concernent aussi bien les gestionnaires du secteur public que privé qui sont "souvent diffamés y compris par la presse", M. Othmani considère que la non-prise en compte des lettres de dénonciation anonymes est l'une des étapes nécessaires pour protéger les gestionnaires. Il estime également que la formation des magistrats ainsi que la limitation du recours à la détention provisoire sont autant d'actions susceptibles de redonner confiance aux gestionnaires. Selon lui,

l'objectif est de libérer les initiatives de ces derniers "pour réformer l'économie". De son côté, le président par intérim du Forum des chefs d'entreprise (FCE), Ahmed Tibboui, a souligné que la dépenalisation de l'acte de gestion était "fondamentale" pour les entreprises publiques qui font face à plusieurs obstacles. L'entreprise publique "est, aujourd'hui, confrontée à plusieurs contraintes, notamment celles relatives à la gestion et au management, qui ne lui permettent pas d'évoluer au même titre que ses concurrentes du secteur privé", constate-t-il.

D'où la nécessité de lever la responsabilité pénale des erreurs professionnelles pouvant être commises par des cadres des entreprises publiques lorsqu'ils optent pour des décisions reposant sur la prise de risque, renchérit-il. "On ne dit pas qu'il faut laisser les gens faire n'importe quoi mais qu'il y a, plutôt, plusieurs moyens pour responsabiliser les erreurs professionnelles à travers, notamment, les sanctions et les licenciements mais pas par l'emprisonnement", insiste-t-il. Même avis partagé par le président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), M. Boualem M'Rakech, qui qualifie ces propositions "de grand événement qui va changer de fond en comble la manière de rendre la justice". En effet, explique-t-il, "c'est une grande première qu'il y ait, dans le cadre du dialogue social, des actions palpables qui dépassent le simple stade de déclarations de bonne volonté", ajoutant que l'acte de gestion "va reconquérir sa véritable place dans l'entreprise". Dans la perception du président de la CAP, il y a la sanction professionnelle qui doit prévaloir pour les gestionnaires dans le cadre de leurs activités : "Ce qui est plus rationnel que de leur infliger des sanctions concernant les poursuites pour toutes sortes de délits et de les emprisonner." Il estime, cependant, qu'il ne faudrait pas criminaliser la fonction mais plutôt le délit dans le cas où il y a malversation. Ne pensant pas différemment des entreprises, la communauté bancaire a également salué les propositions du

ministère de la Justice mais en plaçant pour un "statut pénal de l'acte de crédit". Pour le délégué général de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (Abef), Abderrezak Trabelsi, les poursuites à l'encontre de cadres ne devraient être engagées que lorsque les organes de gestion ou de contrôle (conseil d'administration de la banque, commissaire aux comptes...) déposent plainte.

Le représentant de l'Abef a, toutefois, regretté l'absence dans les propositions de ce projet de loi des dispositions liées spécifiquement à l'activité bancaire. "La dépenalisation de l'acte de gestion est globale et concerne toutes les entreprises publiques.

Or, pour nous les banquiers, ce que nous cherchons est la dépenalisation de l'acte de crédit", a relevé M. Trabelsi. Il affirme même qu'il est préférable de parler de "statut pénal de l'acte de crédit" que de "dépenalisation de l'acte de crédit". Selon M. Trabelsi, il est impératif aujourd'hui de lever la pénalisation des banquiers qui font "normalement leurs travail" et qui introduisent des erreurs professionnelles. "Nous ne cherchons pas à protéger ceux qui sont au cœur de délit ou d'infraction mais nous demandons simplement à ce que les banquiers qui font leur travail normalement et qui peuvent commettre des erreurs ne soient pas poursuivis en justice", a plaidé le représentant de l'Abef. Selon lui, si l'on continue à considérer les erreurs liées à la prise de risque bancaire comme "délit" pénalisé, on ne pourra pas se servir des banques dont l'activité réside dans la prise de risque en octroyant des crédits.

R. E.

TAMANRASSET

Lancement du service MSAN à Sleskène

Le système de télécommunications multiservices (MSAN) (téléphonie-internet et télévision), a été mis en service dimanche dans la localité enclavée de Sleskène, sur le territoire de la commune d'Abalessa (wilaya de Tamanrasset).

Cette nouvelle technologie de télécommunications désenclavera cette concentration d'habitants située à 53 km du chef-lieu de wilaya, et permettra de bénéficier de prestations de qualité en matière notamment de téléphonie et d'accès à l'Internet, a indiqué le directeur de wilaya d'Algérie Télécom, Abderrahmane Adjla. Ce nouveau réseau d'une capacité de 250 branchements revêt une grande importance, au regard de l'impact qu'il aura sur l'amélioration du cadre de vie des habitants de cette bourgade, à l'instar de la possibilité de retrait sur place de documents de l'état-civil numérisés, a-t-il expliqué. L'Opération a été accueillie avec une grande satisfaction de la part des habitants de Sleskène, a-t-on constaté. La wilaya de Tamanrasset a bénéficié, dans le cadre de la modernisation de son réseau de télécommunications, d'un programme d'installation de 90 équipements MSAN, dont 60 déjà mis en place parmi lesquels 55 ont été mis en service, selon le responsable. Le reste du programme devra être finalisé avant la fin de l'année en cours.

BECHAR

Opération de curage de l'oued

Une opération de curage d'Oued Béchar, qui longe la ville éponyme sur 17 km, vient d'être lancée, a constaté un journaliste de l'APS.

L'opération, d'un coût de 10 millions de dinars débloquée par la wilaya pour la réalisation de travaux de désherbage et de curage de cet espace naturel, s'inscrit dans le cadre de la prévention des crues et inondations de cet oued, l'un des plus importants de la wilaya, indiquent les services de la wilaya.

Une entreprise publique locale de travaux a été chargée de la réalisation de cette opération qui s'étalera sur une quinzaine de jours, selon la même source.

Auparavant, il a été procédé à la réalisation de protections des berges de cet oued avec un montant de plus de 500 millions DA dégagés suite aux mesures préconisées par le gouvernement au lendemain des inondations qu'a connues la wilaya en octobre 2008. Outre cette opération, une étude pour la réhabilitation de ce site est lancée par le secteur des ressources en eau dans le but de faire de ce lieu un espace de détente et de loisirs pour les habitants de la ville, ainsi que sa protection de toute dégradation, a-t-on fait savoir.

APS

OUARGLA, DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

Culture de la pomme de terre d'arrière-saison

Une superficie de plus de 1.500 hectares a été consacrée, cette année, à la culture de la pomme de terre d'arrière-saison dans la wilaya d'Ouargla, a annoncé le directeur des services agricoles (DSA).

PAR BOUZIANE MEHDI

Dans la wilaya d'Ouargla, l'expérience de la culture de la pomme de terre a connu un "bond qualitatif" et a gagné du terrain, d'une saison à l'autre, grâce à l'intérêt que lui accordent de plus en plus les agriculteurs de la région, a

indiqué Ahmed Zoubir à l'APS.

Lors de l'exposition mise sur pied dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre), le DSA d'Ouargla a estimé que l'essor de cette filière agricole dans la région devra permettre de satisfaire les besoins de la région et de renforcer le marché national en produits du type.

Les agriculteurs s'emploient, par ailleurs, à diversifier leurs productions agricoles, par l'introduction par alternance, sur la même surface, de la culture de tomates, a fait savoir M. Zoubir.

La salle omnisports d'Ouargla a abrité l'exposition qui a vu la participation d'une centaine d'agriculteurs, ainsi que de

représentants d'associations agricoles professionnelles et des organismes ayant trait à l'activité agricole, dont la caisse de mutualité agricole, la conservation des forêts, la Chambre de l'agriculture et le Commissariat au développement de l'agriculture en régions sahariennes (CDARS), a précisé l'APS, ajoutant que des stands y ont été consacrés à la présentation d'échantillons de produits agricoles, de fruits et légumes, de variétés de dattes, du lait et ses dérivés, en plus d'espèces d'élevage animal, dont des espèces de la cyniculture et de l'aquaculture, fruit d'expériences lancées ces dernières années dans la wilaya de Ouargla.

B. M.

MOSTAGANEM, RÉALISATION DU TRAMWAY

Lancement des travaux de transfert des réseaux

Les travaux du transfert des réseaux au niveau du tracé du projet du tramway de Mostaganem ont été lancés dernièrement, a indiqué le directeur de wilaya des transports.

En plus du transfert des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et de téléphone aux quartiers de la périphérie, les travaux portent aussi sur le terrassement, en parallèle avec les procédures d'achèvement du dossier du projet, selon le même responsable. Les travaux du tramway avancent à pas sûrs conformément à l'étude en attendant la réduction des délais de réalisation lancé en septembre 2013 de 48 mois prévus initialement à 40, a-t-il ajouté.

Le tracé du tramway de Mostaganem devra s'étendre sur une distance de 14,2 kilomètres comportant 24 stations. Le projet prévoit deux lignes, la première (12,2 km) reliant la localité de Salamandre au pôle universitaire de Kharouba passant par plusieurs quartiers dont le



centre-ville. La seconde (2 km) reliera l'ancienne gare ferroviaire à la nouvelle gare routière à la cité 5-Juillet.

Ce moyen de transport moderne, qui sera doté de 25 wagons, aura la capacité de transporter plus de 8.000 voyageurs à l'heure et dans un sens.

Le projet porte également sur la

réalisation de quatre pôles de correspondance, d'un centre de maintenance, d'un bloc technico-administratif et d'un poste de commande.

Dans sa phase de concrétisation, il offre 1.000 emplois et dans l'étape d'exploitation, 500 postes permanents.

APS

TIZI-OUZOU

L'APC d'Azazga sur un brasier

Les actions de protestation sont initiées par les comités de quatre villages, à savoir Aït Bouadha, Cheurfa n'Bahloul, Fliki et Azazga-Ville.



PAR LOUNES BOUGACI

Depuis le 21 septembre dernier, l'Assemblée populaire de la commune d'Azazga est en butte à de sérieuses zones de turbulence. Il s'agit d'un conflit qui ne cesse de se corser et qui oppose le maire et des élus à une partie des comités des villages de l'une des plus grandes communes de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les contestataires revendiquent rien moins que la dissolution pure et simple de l'actuelle assemblée. Une commission d'enquête a été dépêchée à partir de la wilaya afin de tirer au clair cette affaire. Mais la mission de cette dernière semble être des plus ardues. Ce conflit se traduit par des actions de protestation successives visant principalement la fermeture du siège de l'APC, empêchant ainsi les travailleurs de la mairie mais surtout les élus d'y avoir accès. Ledit conflit entame son premier mois et les citoyens attendent toujours un éventuel dénouement. Les actions de protestation sont initiées par les comités de quatre villages, à savoir Aït Bouadha, Cheurfa n'Bahloul, Fliki et Azazga-Ville. Après le lancement des actions, un autre village, à savoir Hendou, a adhéré à la démarche. La raison principale de cette colère

citoyenne est inhérente à ce qui est qualifié par les concernés de « mauvaise gestion ». Le chapitre du foncier vient en tête des griefs retenus contre le maire et ses collaborateurs. Les protestataires soulèvent aussi le problème de non-régularisation des lotissements encore dans l'indivision en dehors de celui qui est sis au niveau du lieu-dit les Chalets. Dans la déclaration rendue publique suite à cette vague de contestation, il est également fait allusion au problème de ramassage des ordures pour la ville et pas pour les villages, la gestion des écoles primaires, le plan de circulation « chaotique », « l'aménagement urbain en peine », etc. Selon les villages concernés constitués en coordination locale, aucun projet n'aurait été lancé dans toute la région d'Azazga depuis l'élection de la nouvelle Assemblée populaire communale. Arrivés sur le terrain en savoir davantage, la commission de wilaya a entendu les élus et les représentants des comités des villages mais aussi les employés de l'APC. L'action de protestation en question est, par ailleurs, soutenue par un certain nombre d'élus à l'APC. Ainsi, après avoir collaboré avec le maire en poste pendant plus de deux ans, ces derniers ont lâché le premier magistrat de la commune en s'op-

posant publiquement à sa démarche et à sa façon de travailler. Depuis le début de cette tempête, plusieurs tentatives de débloquer la situation ont été tentées, notamment à l'instigation du chef de daïra d'Azazga qui a reçu plus d'une fois les délégués des comités de villages. Ces derniers ont été reçus par le même responsable suite à une marche populaire qui a eu lieu dans la ville d'Azazga. Mais compte-tenu de la complexité du problème, il a été très difficile de trouver une issue au conflit. Les deux parties en conflit campent sur leurs positions et aucune ne veut lâcher du lest afin que les choses rentrent dans l'ordre. Il faut noter que la commune d'Azazga n'est pas la seule à avoir eu à vivre de tels bouleversements mais cette région est la première à avoir connu un blocage de l'APC qui a duré autant de temps. Des observateurs locaux n'écartent pas qu'il s'agisse de manipulation de la part des bureaux locaux des partis politiques qui siègent au sein de l'assemblée. D'autres soutiennent qu'il s'agirait effectivement de problèmes soulevés et qui sont restés sans réponses. Auquel cas, une question retentit à Azazga : pourquoi est-ce la dissolution de l'APC qui est carrément exigée ?

L. B.

HABITAT RURAL

74.949 aides accordées

Depuis la mise en place du dispositif d'aide à l'habitat rural, la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de 74.949 aides. Ce chiffre comprend l'ensemble des programmes inhérents à ce dispositif. C'est le bilan fait récemment par les responsables locaux de la Direction du logement et qui en tirent une grande satisfaction pour avoir réussi à obtenir de tels résultats positifs. Par ailleurs, les mêmes responsables ont révélé que 10.949 aides sont en

attente d'être concrétisées dans la même wilaya. La direction de wilaya du logement n'a pas omis, à cette occasion, de mettre en avant l'engagement particulier suscité par ce programme d'aide chez le citoyen. Le dernier quota auquel a eu droit la wilaya fait état de pas moins de 40.000 aides. Notons aussi que la majorité des bénéficiaires ont achevé leurs constructions après avoir reçu leur aide. Ils sont plus de 74% à avoir terminé leurs réalisations, indique-t-

on. Quant aux aides qui restent au stade de non-concrétisation, il s'agit principalement de celles issues du programme complémentaire des 5.000 aides notifiées en juillet 2013 mis en œuvre en conformité avec le nouveau dispositif de l'arrêté ministériel du 19 juin 2013. Rappelons que l'aide en question est de l'ordre de 70 millions de centimes non remboursables. Elles sont versées en deux tranches, à savoir 60 puis 40%.

APS

FORMATION PROFESSIONNELLE Coup d'envoi de la session décentralisée

Le coup d'envoi de la formation pédagogique décentralisée des formateurs a été donné cette semaine au Centre de formation professionnelle (CFPA) Khodja-Khaled de Boukhalfa de Tizi-Ouzou, c'est ce qu'ont indiqué les responsables locaux du secteur à Tizi-Ouzou. Ces derniers ont précisé, en outre, que la période de stage se déroulera du 19 octobre 2014 jusqu'au 16 avril 2015 au profit des 26 professeurs de formation professionnelle (PFP) et 26 professeurs spécialisés d'enseignement professionnel (PSEP). Le lancement du stage a été donné par le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya, Arab Abdenacer, et du sous-directeur d'ingénierie de formation à l'Institut de formation professionnelle (IFP) de Birkhadem (Alger), Azoug Mohamed. "Cette décentralisation permettra aux formateurs de la wilaya de Tizi-Ouzou de faire leur stage pédagogique sans se déplacer vers l'IFP Birkhadem", indique-t-on. D'autres groupes pédagogiques seront lancés en avril 2015 pour permettre à plus d'une centaine d'autres enseignants d'effectuer leur formation pédagogique. "L'opération pilote lancée par la DFEP de Tizi-Ouzou en collaboration avec l'IFP de Birkhadem sera généralisée à l'avenir à d'autres wilayas relevant de la circonscription d'Alger en matière de formation pédagogique", précise encore notre source. Rappelons que la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tizi-Ouzou organise une session nationale du 21 au 25 décembre 2014 au profit des candidats libres, visant l'obtention de l'un des diplômes disponibles. Il s'agit, rappelle-t-on, du Certificat de formation professionnelle spécialisée (CFPS), le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le Certificat de maîtrise professionnelle (CMP) et le brevet de technicien (BT) ainsi que le Brevet de technicien supérieur (BTS). "Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6 novembre 2014 au CFPA Kerrad-Rachid de Tizi-Ouzou. Les candidats doivent remplir les conditions requises à cet effet", apprend-on. Selon notre source "peuvent participer aux examens visant l'obtention du CFPS et du CAP, les candidats justifiant d'une expérience professionnelle de cinq années au minimum dans la spécialité considérée, attestée par l'employeur, validée par l'organisme de la sécurité sociale auquel le candidat est affilié ou d'une attestation de suivi d'un cycle complet de formation délivré par un établissement public ou privé de formation professionnelle". Aussi, peuvent participer aux examens visant l'obtention du Certificat de maîtrise professionnelle (CMP), les candidats titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et justifiant d'une expérience professionnelle de trois années au minimum dans la spécialité considérée attesté par l'employeur, validée par l'organisme de la sécurité sociale auquel le candidat est affilié ou justifiant d'une attestation de suivi d'un cycle complet de formation délivré par un établissement public ou privé de formation professionnelle. Peuvent participer aux examens visant l'obtention de Brevet de technicien (BT), les candidats titulaires du Certificat de maîtrise professionnelle (CMP) et justifiant d'une expérience professionnelle de trois années au minimum dans la spécialité considérée attesté par l'employeur, validée par l'organisme de la sécurité sociale auquel le candidat est affilié ou justifiant d'une attestation de suivi d'un cycle complet de formation délivré par un établissement public ou privé de formation professionnelle. Quant aux examens visant l'obtention de Brevet de technicien supérieur (BTS), peuvent y participer les candidats titulaires d'un Brevet de technicien (BT) et justifiant d'une expérience professionnelle de trois années au minimum dans la spécialité considérée attestée par l'employeur, validée par l'organisme de la sécurité sociale auquel le candidat est affilié ou justifiant d'une attestation de suivi d'un cycle complet de formation délivré par un établissement public ou privé de formation professionnelle.

L. B.

NIGERIA, MALGRÉ
LA TRÊVE

25 morts lors d'affrontements entre armée et Boko Haram

Au moins 25 personnes soupçonnées d'appartenance à la secte islamiste Boko Haram ont été tuées lors d'affrontements avec l'armée dans le nord-est du Nigeria et cinq civils sont morts dans d'autres combats dans la région, a-t-on appris lundi de source militaire et auprès des habitants.

Un accord de cessez-le-feu entre Boko Haram et le gouvernement nigérian, qui devait permettre notamment la libération des quelque 200 jeunes filles retenues par les combattants islamistes depuis six mois, a été annoncé vendredi par le chef des forces armées nigérianes. Les négociations devaient se poursuivre lundi au Tchad. La trêve n'a pas été confirmée par Boko Haram et il y a eu au moins six attaques durant le week-end, attribuées par les services de sécurité nigériens à Boko Haram, qui ont fait plusieurs dizaines de morts. Les combats survenus dimanche pourraient être le fait de gangs criminels, a déclaré pour sa part un porte-parole du gouvernement.

AVANT LE SECOND
TOUR DE LA
PRÉSIDENTIELLE
AU BRÉSIL

Légère avance pour Dilma Rousseff

La cote de Dilma Rousseff a progressé mais la présidente sortante reste au coude à coude avec le candidat d'opposition Aécio Neves à six jours du second tour de l'élection présidentielle au Brésil, selon un sondage MDA paru lundi.

La chef de l'Etat est créditée de 45,5 % des intentions de vote tandis que son adversaire centriste récolterait 44,5 % des voix, estime l'institut MDA dans son premier sondage publié depuis le premier tour qui s'est déroulé le 5 octobre.

La différence entre les deux candidats est statistiquement insignifiante et se situe dans la marge d'erreur. D'autres instituts de sondage donnent Aécio Neves vainqueur mais une fois encore avec un score situé dans la marge d'erreur.

Jeudi, l'institut Datafolha créditait le candidat d'opposition de 45 % des intentions de vote contre 43 % pour la présidente sortante, de même que l'institut Ibope, qui affichait des résultats identiques. Le sondage MDA publié lundi fait écho aux indications données par le dernier sondage Datafolha, selon lesquelles Dilma Rousseff, présidente du Parti des travailleurs (PT, gauche), pourrait passer en tête en raison du taux accru de rejet de son concurrent. La course à la présidentielle a tendance à tourner à l'aigre, les deux candidats cherchant à convaincre les électeurs incertains. Ils se sont accusés de corruption et de mauvaise gestion économique lors de houleux débats télévisés ces derniers jours.

Agence

KOBANÉ

Les Américains à la rescousse des Kurdes

La pression internationale s'accroît sur les djihadistes à Kobané avec une première livraison d'armes aux Kurdes et la promesse de la Turquie de faciliter l'arrivée de combattants kurdes irakiens pour défendre la ville syrienne.



Ces nouveaux développements interviennent alors que les combattants kurdes ont réussi ces derniers jours à freiner l'avancée des djihadistes, grâce notamment à l'intensification des raids aériens de la coalition internationale. Après une journée relativement calme, les tirs d'obus ont repris lundi soir sur le centre de Kobané tandis que deux attaques suicide à la voiture piégée ont eu lieu dans le nord de la ville, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Pour la première fois depuis le début de l'offensive de l'EI, trois avions cargos C-130 américains ont largué à l'aube des armes, des munitions et du matériel médical sur les positions des Unités de protection du peuple (YPG), qui contrôlent encore environ 50 % de Kobané. Ces armes, fournies par les autorités kurdes d'Irak, vont être "d'une grande aide", s'est félicité le porte-parole des YPG, Redur Xelil. Selon Mahmoud Kalo, un responsable politique de Kobané, environ 21 chargements, ont été largués sur la ville, ce qui va "permettre de continuer la lutte". Le secrétaire d'Etat

américain John Kerry a affirmé qu'il serait "irresponsable" pour les Etats-Unis et "moralement très difficile de tourner le dos à une communauté combattant" l'EI. Ces dernières semaines, les Kurdes avaient multiplié les appels à renforcer les moyens des combattants des YPG, moins nombreux et moins bien armés que ceux de l'EI qui veulent conquérir la troisième ville kurde de Syrie. Désormais "l'équilibre des forces peut basculer à tout moment", a estimé l'OSDH. D'autant que la Turquie a annoncé qu'elle autorisait désormais "les forces des peshmergas kurdes" d'Irak "à franchir la frontière pour aller à Kobané". "Nous avons des jeunes Kurdes originaires du Kurdistan occidental (la Syrie, NDLR) que nous avons entraînés au Kurdistan (irakien). Nous allons les envoyer au combat", a déclaré à l'AFP Halgord Hekmet, porte-parole des peshmergas irakiens.

"Nous n'avons pas d'autres forces à envoyer", a-t-il précisé alors que l'Irak est lui-même en proie depuis le 9 juin à une offensive de l'EI.

Malgré les pressions de ses alliés, Etats-Unis en tête, le gouvernement islamo-conservateur d'Ankara a jusque-là refusé toute intervention militaire pour venir en aide aux combattants kurdes syriens.

Dimanche encore, le président Recep Tayyip Erdogan a rejeté catégoriquement les appels pour qu'Ankara fournisse directement des armes aux YPG, la branche armée du PYD qu'il accuse d'être le pendant syrien du PKK, qui mène depuis 1984 en Turquie une guérilla à l'origine de 40.000 morts.

"La Turquie joue un double jeu (...) En laissant entrer les peshmergas irakiens dans Kobané, les Turcs peuvent continuer à dire qu'ils n'aident pas le PKK (...) et répondre à leurs alliés qui les accusent de ne rien faire" contre l'EI, a commenté à l'AFP l'analyste Sinan Ülgen, du Centre d'études politiques et économiques (EDAM) d'Istanbul.

La coalition lutte également contre l'EI en Irak, où les forces gouvernementales peinent à reprendre le terrain perdu dans le nord et l'ouest du pays.

NUCLÉAIRE

L'Iran poursuit sa mise en conformité

L'Iran a continué à agir pour se mettre en conformité avec l'accord nucléaire provisoire conclu avec les six grandes puissances, dit l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) dans son rapport mensuel publié lundi.

Selon ce rapport dont Reuters a pu prendre connaissance, l'Iran, comme il s'y était engagé, a dilué plus de 4.100 kg d'uranium faiblement enrichi pour

le ramener au niveau de l'uranium naturel. L'uranium enrichi peut être utilisé pour alimenter des centrales nucléaires - c'est le but déclaré de l'Iran - mais aussi pour fournir le cœur d'une bombe nucléaire en cas de nouvel enrichissement. L'Occident craint que ce soit là le but ultime de la République islamique. La semaine dernière, à Vienne, l'Iran et les Etats-Unis ont fait état de progrès dans les

négociations. Il y a dix jours, l'Iran n'a pas exclu une nouvelle prolongation des discussions avec le groupe P5+1 si aucun accord n'est trouvé avant la date-butoir du 24 novembre. Parallèlement aux discussions avec le groupe P5+1 (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie et Allemagne), des négociations sont en cours entre l'Iran et l'AIEA.

R. I./agence

YÉMEN

15 morts dans un attentat suicide

Au moins 15 personnes, dont des enfants, ont été tuées lundi dans un attentat suicide à la voiture piégée contre un barrage tenu par des rebelles chiites au sud de la capitale yéménite Sanaa, ont rapporté des témoins. L'explosion est survenue à Radha, dans la province de Baïda, où de violents affrontements opposent des combattants d'Al-Qaïda, appuyés par des membres de tribus sunnites, aux rebelles chiites qui tentent d'étendre

leur emprise territoriale. Un témoin a affirmé avoir vu des "corps calcinés" par l'explosion et fait état de sept blessés. Une source tribale a confirmé le bilan de 15 morts.

Le kamikaze semblait viser une délégation de rebelles chiites, qui sortaient d'une maison où ils avaient tenu des "négociations téléphoniques" avec des représentants d'Al-Qaïda, a affirmé une source politique à Radha, ville située à 150 km au sud de Sanaa.

Dans la nuit de dimanche à lundi, 20 combattants chiites avaient déjà péri dans un autre attentat à la voiture piégée visant un bâtiment qu'ils occupaient dans cette ville et dans de violents combats ayant suivi, selon des sources sécuritaires et tribales.

L'autre camp a perdu dans le même temps au moins quinze combattants, d'Al-Qaïda ou des tribus, selon des sources tribales.

Agence

LYBIE, 20 OCTOBRE 2011-20 OCTOBRE 2014

Trois ans après l'assassinat de Kadhafi, le pays est au bord du chaos

L'élimination de Mouammar Kadhafi, le 20 octobre 2011, a signifié la fin de son régime, mais pas celle du chaos en Libye. Les dégâts collatéraux des raids aériens occidentaux affectent aujourd'hui tous les riverains du Sahara. Le colonel Kadhafi a été tué le jeudi 20 octobre 2011, dans la région de Syrte. Trois ans aujourd'hui qu'il a été capturé puis abattu par des combattants du CNT. Nous vous faisons revivre les événements.



Les circonstances de sa mort ne sont pas encore totalement claires. Malgré la violence des images diffusées, des responsables du CNT assurent qu'aucun ordre de tuer Kadhafi n'a été donné et qu'il a péri dans une fusillade. Le premier ministre du CNT d'alors, Mahmoud Djibril, affirme que l'ex-dictateur a succombé à une blessure de balle à la tête avant d'être admis dans un hôpital. Une chose est sûre, le convoi « de plusieurs dizaines de véhicules » dans lequel se trouvait Mouammar Kadhafi a été bombardé par les forces de l'OTAN non loin de Syrte. Le ministre de la défense français, Gérard Longuet, a indiqué que l'aviation française avait identifié et « stoppé » la colonne dans laquelle se trouvait Kadhafi, mais précise que les tirs ne l'ont pas détruite. Les tirs français auraient divisé la colonne, et une fraction des véhicules aurait ensuite affronté des hommes du CNT. Les Etats-Unis ont assuré qu'un drone avait également participé à l'opération.

« Il a été tué dans une attaque. Des images existent »

Une version en partie confirmée par un vidéo, diffusée par les chaînes Al-Jazira et Al-Arabiya, montrant un Mouammar Kadhafi, visiblement vivant, aux mains d'hommes du CNT. La dépouille de Mouammar Kadhafi a été transportée à Misrata, ville martyre des combats qui ont abouti à la chute de son régime.

Trois ans après l'assassinat du colonel Kadhafi, la Libye peine toujours à reconstituer les bases d'un Etat. Le chaos promis par le Guide libyen avant sa mort

se confirme au fil des jours qui passent. Les institutions telles que la police, l'armée et la justice souffrent de désorganisation chronique, alors que les assassinats et les règlements de compte entre milices continuent d'aggraver la situation sécuritaire, ce qui pourrait déboucher, à terme, sur une partition de fait du pays. Le gouvernement actuel, lui, n'a pas les moyens d'endiguer les violences, ni d'intégrer dans son giron les anciens révolutionnaires, qui n'ont toujours pas déposé les armes.

Quant aux ressources pétrolières, elles sont systématiquement pillées et revendues en dehors de tout cadre étatique de façon illégale, par le personnel responsable de la surveillance des terminaux. Les menaces du gouvernement de bombarder les navires coupables de contrebande ne semblent pas régler la situation, au vu des divisions politiques dont il souffre en interne. Conséquence, la Libye se voit contrainte de puiser dans ses réserves de devises étrangères pour pallier le manque de revenus dus aux déboires pétroliers du pays.

Les Libyens font face, en effet, à une situation inédite avec deux Parlements et deux gouvernements en place, compliquant la difficile transition politique. Depuis l'intervention de l'Otan et la chute du régime de Kadhafi en 2011, Libye rime avec chaos. « Fajr Libya » a formé un gouvernement parallèle à Tripoli, tandis que le Congrès général national (CGN), le Parlement sortant dominé par les islamistes et des députés de Misrata) a

repris ses travaux bien que son mandat ait expiré théoriquement avec l'élection en juin du nouveau Parlement. Avec une situation politique aussi complexe l'avenir de la Libye augure d'inquiétants lendemains.

Benghazi symbole sanglant du chaos libyen

L'armée régulière libyenne affiche clairement son soutien à l'opération du général et à sa nouvelle offensive sur Benghazi. Ce rapprochement est toujours dénoncé par la coalition de milices armées, notamment islamistes et originaires de la ville de Misrata, qui contrôle la capitale depuis août.

La ville de Benghazi vit une situation de chaos alors que des forces « pro-gouvernementales » ont lancé une offensive contre des milices islamistes. Benghazi est l'une des zones les plus chaotiques de la Libye, un pays plongé dans le chaos et livré aux milices depuis le renversement de Mouammar Kadhafi au terme de huit mois de conflit en 2011. Lequel bouleversement a été provoqué par l'Otan qui avait promis la stabilité à la population libyenne. Les affrontements redoublent de violence depuis le début de l'offensive lancée par le général à la retraite Khalifa Haftar, appuyé par l'armée et des civils armés. Une véritable guerre de rues est en cours dans cette ville importante. Le Croissant-Rouge libyen a appelé à un cessez-le-feu « même pour une heure » pour permettre aux familles de fuir les zones de combat. Les forces aériennes

mènent des raids sur des fiefs des groupes islamistes.

Sur son compte Twitter, l'ambassadrice américaine en Libye, Deborah Jones, prend position : « La confrontation avec des organisations terroristes est nécessaire (mais) doit être menée par les forces armées régulières sous le contrôle et la responsabilité de l'autorité centrale. » Le général Haftar a lancé en mai une opération baptisée « Dignité » contre les milices qu'il qualifie de « terroristes ». Le général a été lui-même accusé dans un premier temps par les autorités de tenter un « coup d'État ». Mais aujourd'hui la situation semble avoir évolué.

L'armée régulière libyenne affiche clairement son soutien à l'opération du général et à sa nouvelle offensive sur Benghazi. Ce rapprochement est toujours dénoncé par la coalition de milices armées, notamment islamistes et originaires de la ville de Misrata, qui contrôle la capitale depuis août. Cette coalition « Fajr Libya » (Aube de la Libye) a récemment élargi son offensive à l'ouest de Tripoli. Depuis plusieurs jours, des combats font ainsi rage entre Fajr Libya et des forces de Zenten et de leurs alliés, en particulier autour de la ville de Kekla, à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Tripoli.

L'Onu a proposé une trêve humanitaire dans l'ouest de la Libye, où des combats font rage depuis une semaine. Une mission de l'Onu « propose une cessation des opérations militaires dans les régions de Kekla et Al-Kalaa pendant au moins quatre jours pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ». La mission des Nations unies a envoyé des lettres détaillant l'initiative aux conseils municipaux de Zenten et à leurs rivaux. La montée du pic de violence en Libye risque de compromettre le dialogue politique lancé fin septembre par l'ONU. Un dialogue dans le but de mettre fin à l'anarchie institutionnelle dans le nord africain.

Les Libyens font face en effet à une situation inédite avec deux Parlements et deux gouvernements en place, compliquant la difficile transition politique. Depuis l'intervention de l'Otan et la chute du régime de Kadhafi en 2011, Libye rime avec chaos. Fajr Libya a formé un gouvernement parallèle à Tripoli, tandis que le Congrès général national (CGN), le Parlement sortant dominé par les islamistes et des députés de Misrata) a repris ses travaux bien que son mandat ait expiré théoriquement avec l'élection en juin du nouveau Parlement. Avec une situation politique aussi complexe l'avenir de la Libye augure d'inquiétants lendemains.

R. I./Agence

La Chambre des représentants soutient Khalifa Haftar

Repliée à Tobrouk, la Chambre des représentants libyenne a officiellement annoncé son alliance avec l'ancien général Khalifa Haftar, qui a juré de débarrasser la Libye des groupes islamistes. Chassés de Tripoli cet été par les miliciens pro-islamistes venus de Misrata, les élus du nouveau parlement et le gouvernement du Premier ministre Abdallah al Thinni, seul reconnu par la communauté internationale, se sont installés à Tobrouk, dans l'est du pays. Dans la capitale libyenne, les miliciens ont formé un gouvernement parallèle et rétabli l'ancien parlement, le Congrès général national (CGN). Le général à la retraite Khalifa Haftar a lancé ses forces

en mai dernier contre les islamistes qui veulent contrôler aussi l'est du pays, notamment Benghazi, capitale de la Cyrénaïque.

Cette « Opération Dignité » a rencontré plus ou moins de succès et les forces de Khalifa Haftar mènent depuis la semaine dernière une nouvelle offensive.

La Chambre des représentants a décidé de soutenir officiellement cette opération, a annoncé le porte-parole du parlement, Farradj Hachem. « L'Opération Dignité est une opération de l'armée libyenne », a-t-il dit.

Le Parlement élu, qui exige le désarmement de toutes les milices à travers le pays, semble ainsi considérer les

forces du général Haftar comme faisant partie de l'armée nationale. A Benghazi, les hommes d'Haftar luttent aux côtés des soldats des forces spéciales libyennes. A Tripoli, les miliciens de Misrata voient dans Haftar un nostalgique de Mouammar Kadhafi qui cherche à rétablir l'ancien régime. Si Khalifa Haftar a bien aidé Kadhafi à prendre le pouvoir en 1969, il s'est ensuite brouillé avec le « guide » dans les années 1980. Les Nations unies tentent de favoriser des négociations entre les différentes factions et le gouvernement mais les milices islamistes refusent d'y participer.

R. I./Agence

MAUX DE L'HIVER

Se prémunir contre la grippe saisonnière

La grippe est une infection virale aiguë qui se propage facilement d'une personne à l'autre. La grippe circule dans le monde entier et peut toucher n'importe qui dans n'importe quel groupe d'âge. Les épidémies de grippe saisonnière surviennent chaque année au cours de l'automne et de l'hiver en raison de la grande contagiosité de cette infection virale. D'origine virale, la grippe saisonnière est une infection respiratoire aiguë très contagieuse.

Le virus de la grippe appartient à la famille des virus influenzae. Il en existe trois types, comprenant chacun plusieurs souches :
*Le type A est le plus dangereux car il peut se modifier de façon importante et radicale. Il engendre, trois ou quatre fois par siècle, une épidémie mondiale ou pandémie
*Le type B est le plus fréquent. Il est responsable d'épidémies
*Le type C provoque des symptômes proches du rhume. Il n'est pas source d'épidémie.
Les souches de virus de la grippe en circulation ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre. C'est pourquoi il faut renouveler le vaccin annuellement.

Grippe saisonnière : épidémie ou pandémie ?

On parle d'épidémie de grippe lorsque le seuil défini par les organismes de surveillance est dépassé. Toutefois, lorsque la maladie se propage rapidement dans plusieurs régions du monde, il s'agit alors d'une "pandémie". Cela se produit lorsqu'une nouvelle souche du virus de la grippe apparaît, le plus souvent suite à la combinaison d'un virus grippal humain avec un virus grippal animal.

Comment la grippe se transmet-elle ?

Quelle que soit la souche du virus de la grippe en circulation, la transmis-

sion suit toujours le même processus:

*Une personne contaminée projette des gouttelettes de salive dans l'air, en parlant, en toussant ou en éternuant : d'où l'intérêt des "gestes barrière"

*Des millions de virus se retrouvent alors dans l'air, avant d'être inhalés par d'autres personnes qui seront contaminées à leur tour et ainsi de suite ;

*La contamination peut également se faire par le biais des mains et d'objets souillés par des gouttelettes de salive.

Symptômes de la grippe

La grippe saisonnière se manifeste par un début souvent brutal, avec :

*Une forte fièvre (autour de 39 °)

*Une fatigue intense (asthénie)

*des douleurs musculaires (courbatures) et articulaires diffuses

*Des maux de tête (céphalées),

puis une toux sèche

*Malaise général, maux de gorge et écoulement nasal. La plupart des sujets guérissent en une semaine sans avoir besoin de traitement médical.

Mais la grippe peut entraîner une maladie grave ou un décès chez les personnes à haut risque. La période d'incubation (délai qui s'écoule entre le moment de l'affection et l'apparition des symptômes) est d'environ deux jours.

La grippe provoque des épidémies annuelles qui atteignent leur pic pendant l'hiver dans les régions tempérées. La grippe est un problème de santé publique sérieux qui provoque des maladies graves et des décès dans les populations à plus haut risque. Une épidémie peut également avoir des répercussions économiques par perte de productivité et solliciter énormément les services de santé. La vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir l'infection. Des médicaments antiviraux sont disponibles pour le traitement, mais les virus grippaux peuvent développer une résistance à ces médicaments. La grippe saisonnière est une infection virale aiguë provoquée par un virus grippal. Il existe trois types de grippe saisonnière - A, B et C. Les virus grippaux de type A se subdivisent en sous-types en fonction



des différentes sortes et associations de protéines de surface du virus. Parmi les nombreux sous-types des virus grippaux A, les sous-types A(H1N1) et A(H3N2) circulent actuellement chez l'homme. Des virus grippaux circulent dans toutes les régions du monde. Les cas de grippe de type C surviennent beaucoup moins fréquemment que ceux des types A et B. C'est pourquoi seuls les virus grippaux A et B figurent dans la composition des vaccins contre la grippe saisonnière.

Populations à risque

Chaque année, les épidémies de grippe peuvent toucher gravement tous les groupes d'âge, mais le plus haut risque de complications concerne les enfants de moins de deux ans, les adultes de 65 ans ou plus et les personnes de tout âge présentant certaines affections telles que des maladies chroniques, qu'elles soient cardiaques, pulmonaires, rénales,

hépatiques, sanguines ou métaboliques (comme le diabète), ou un affaiblissement du système immunitaire.

Transmission

La grippe saisonnière se propage facilement et peut frapper une école, un établissement de long séjour, une entreprise ou une ville tout entière. Lorsqu'une personne infectée tousse, elle projette dans l'air des gouttelettes infectées qu'une autre personne peut respirer et auxquelles elle peut être exposée. Le virus peut aussi se propager par les mains. Pour prévenir la transmission, il convient de se couvrir la bouche et le nez à l'aide d'un mouchoir lorsque l'on tousse et de se laver les mains régulièrement.

Épidémie saisonnière et charge de morbidité

Dans les climats tempérés, les épidémies saisonnières surviennent

principalement au cours de l'hiver, tandis que dans les régions tropicales, la grippe peut apparaître tout au long de l'année, avec des flambées épidémiques plus irrégulières. Dans le monde, le taux d'atteinte annuel estimé de la grippe va de 5 % à 10 % chez l'adulte et de 20 % à 30 % chez l'enfant. La maladie peut provoquer des hospitalisations et des décès principalement parmi les groupes à haut risque (très jeunes, personnes âgées ou maladies chroniques). Au niveau mondial, ces épidémies annuelles sont responsables d'environ trois à cinq millions de cas de maladies graves, et 250.000 à 500.000 décès. La plupart des décès associés à la grippe dans les pays industrialisés surviennent parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus. Les épidémies peuvent se traduire par des niveaux élevés d'absentéisme au travail et des pertes de productivité. Les dispensaires et les hôpitaux peuvent être débordés au

cours du pic de la maladie. On ne connaît pas précisément les effets des épidémies de grippe saisonnière dans les pays en développement, mais les estimations de la recherche indiquent que, chaque année, une part importante des décès d'enfants associés à la grippe survient dans les pays en développement.

Prévention

Le moyen le plus efficace de se prémunir de la maladie ou d'une issue grave est la vaccination. Des vaccins sûrs et efficaces existent et sont utilisés depuis plus de 60 ans. Chez les adultes en bonne santé, le vaccin antigrippal peut induire une protection satisfaisante. Parmi les personnes âgées, en revanche, le vaccin antigrippal peut être moins efficace pour prévenir la maladie, mais peut réduire sa gravité et l'incidence des complications et des décès. La vaccination est particulièrement importante pour les personnes à risque plus

élevé de complications graves de la grippe, et pour les personnes qui vivent avec des personnes à haut risque ou s'en occupent.

La vaccination contre la grippe saisonnière

*La vaccination de la grippe saisonnière est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles car le virus est plus dangereux chez elles.

*La vaccination des soignants et des personnes s'occupant de jeunes enfants ou de personnes âgées est vivement conseillée.

Comment s'y prendre ?

Comme les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre, il est indispensable de se faire vacciner chaque année.

*Il faut environ deux semaines après le vaccin pour être protégé ;

*Une seule injection annuelle suffit, mais pour les enfants de moins de neuf ans, jamais vaccinés contre la grippe, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.

Quels vaccins ?

Cinq vaccins grippaux inactivés sont commercialisés en 2014 : Agrippal®, Influvac®, Fluairix®, Immugrip® et Vaxigrip®. Ces vaccins inactivés peuvent être utilisés dès l'âge de 6 mois et chez la femme enceinte à tout stade de la grossesse.

Les effets indésirables de ces vaccins sont bénins et transitoires : douleur et rougeur au point d'injection, douleurs musculaires, maux de tête et/ou fièvre légère. Les réactions allergiques sont extrêmement rares.

La vaccination contre la grippe est surtout efficace lorsque les virus vaccins correspondent bien aux virus en circulation. Les virus grippaux évoluent constamment et le Réseau mondial OMS de surveillance de la grippe (GISRS), partenariat des centres nationaux de la grippe dans le monde, surveille les virus grippaux qui circulent chez l'homme. Depuis de nombreuses années, l'OMS actualise deux fois par an ses recommandations sur la composition de vaccins trivalents qui ciblent les trois types

de virus en circulation les plus représentatifs (deux sous-types du virus A et un virus du type B).

À compter de la saison grippale 2013-2014 dans l'hémisphère Nord, l'OMS formule également des recommandations sur la composition de vaccins quadrivalents contenant un deuxième virus grippal de type B en plus des virus contenus dans les vaccins trivalents classiques. Les vaccins antigrippaux quadrivalents devraient offrir une protection accrue contre les infections au virus grippal B.

Traitement

Des antiviraux contre la grippe sont disponibles dans certains pays et peuvent éviter des complications sévères et des décès. Dans l'idéal, ils doivent être administrés dès le début de la maladie (dans les 48 heures suivant l'apparition des symptômes). Certains virus grippaux deviennent résistants aux antiviraux, ce qui limite l'efficacité du traitement. L'OMS surveille la sensibilité aux antiviraux des virus grippaux en circulation. L'OMS surveille la sensibilité aux antiviraux des virus grippaux en circulation en vue de fournir des orientations en temps opportun concernant l'utilisation des antiviraux dans la prise en charge clinique et éventuellement dans la chimioprophylaxie.

Action de l'OMS

Avec ses partenaires, l'OMS suit la situation mondiale de la grippe, recommande deux fois par an la composition du vaccin contre la grippe saisonnière pour les hémisphères Nord et Sud, et apporte son soutien aux efforts des États Membres pour élaborer des stratégies de prévention et de lutte. L'OMS s'efforce de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de diagnostic de la grippe, de surveillance de susceptibilité antivirale, de surveillance de la maladie, d'action en cas de flambée et d'augmenter la couverture vaccinale dans les groupes à haut risque.

Une maladie à ne pas banaliser

*Trop souvent banalisée, la grippe saisonnière est la principale cause de mortalité infectieuse en France. Quelles sont les personnes à risque ? Comment prévenir et soigner cette maladie ? Tous nos conseils pour éviter les désagréments de ce virus hivernal. *Comment distinguer une "vraie grippe" d'un rhume et la juguler rapidement ? *Jusqu'à quel point recourir à l'automédication ? *Découvrez les principales réponses à vos questions avec l'ordre national des pharmaciens.*

La grippe, bien plus qu'un gros rhume

La grippe frappe chaque hiver des millions de personnes qu'elle épuise durant quelques jours à quelques semaines. C'est la première cause de mortalité par maladie infectieuse en France, avec près de 7.500 décès par an chez les plus de 75 ans. C'est en effet chez les personnes âgées et les malades chroniques ou ceux souffrant d'un déficit immunitaire que l'infection peut provoquer de graves complications qui peuvent s'avérer mortels. Il faut compter 15 jours après l'injection du vaccin pour que l'organisme fabrique des anticorps contre le virus. D'où l'intérêt de se faire vacciner avant fin octobre. Si vous avez plus de 65 ans ou êtes atteints d'une affection de longue durée.

Il ne faut pas confondre grippe et rhume

Au contraire d'un rhume ou d'un autre virus qui rend patraque, fait éternuer quelques jours et s'accompagne d'une fièvre modérée, la grippe se caractérise par une atteinte brutale des voies respiratoires (nez, gorge et/ou bronches). Elle s'accompagne en général de frissons, d'une forte fièvre, de maux de tête, de douleurs musculaires ou abdominales, de courbatures, avec parfois une toux sèche rebelle et le plus souvent une grande fatigue qui vous cloue au lit ! Si la grippe ne se complique pas, les symptômes s'estompent en cinq à six jours. Mais elle peut être suivie d'une période de grande fatigue qui peut durer plusieurs semaines.

Comment soigner une grippe

Selon l'ordre des pharmaciens, le traitement de la grippe est simple : vous pouvez utiliser le paracétamol pour faire baisser la fièvre et calmer douleurs et courbatures et de la vitamine C pour lutter contre la fatigue. Votre pharmacien vous conseillera de prendre ce traitement dès le début des symptômes et, selon vos besoins, vous suggérera un décongestionnant nasal et/ou un antitussif pour toux sèche rebelle. Il vous recommandera d'aller consulter votre médecin mais aussi de boire abondamment et de vous reposer ! Ne forcez pas pour vaquer à vos occupations habituelles, vous risqueriez de vous fatiguer davantage et surtout de faciliter la propagation du virus autour de vous. Les personnes âgées ou souffrant d'une maladie chronique qui n'ont pas été vaccinées contre la grippe doivent absolument consulter leur médecin rapidement après l'apparition des premiers symptômes grippaux pour prévenir toute complication. D'autre part, de plus en plus de personnes ont compris que les antibiotiques étaient sans effet contre la grippe, sauf en cas de surinfection bactérienne. Dans ce cas, seul le



médecin peut décider de leur prescription.

Quelle place pour les antiviraux ?

Quand une épidémie de grippe sévit, certains s'affolent en voyant les cas se multiplier autour d'eux : ils ne se sont pas fait vacciner et pour eux, il n'est pas question de s'arrêter de travailler. Dans ce cas, on peut avoir recours à titre préventif ou curatif aux traitements anti-grippaux spécifiques. Ceux-ci existent depuis 1998.

Ils sont délivrés uniquement sur ordonnance et doivent bien être utilisés :

*A titre préventif dans les 48 heures après un contact avec une personne souffrant de la grippe ;

*A titre curatif, dans les 48 heures qui suivent les premiers symptômes ;

*Pour éviter les complications de la grippe chez une personne fragile ayant reçu un vaccin antigrippal, mais ayant quand même développé la maladie. Dans tous les cas, ce traitement doit être suivi pendant cinq à sept jours pour être efficace.

Informations utiles

La vaccination protège pour une saison seulement, elle doit donc être renouvelée chaque année de préférence entre mi-octobre et fin novembre.

Les personnes infectées par le virus de la grippe peuvent le transmettre à d'autres, même si elles ne se sentent pas malades, même avant l'apparition des symptômes. Le virus de la grippe peut être facilement transmis par contact direct (toux ou poignées de main) surtout en espace clos, ou par contact indirect (poignée de porte). La vaccination réduit considérablement le risque de contracter la maladie et donc de développer des complications graves, mais elle ne garantit pas une protection totale. La vaccination contre la grippe saisonnière ne protège pas des refroidissements bénins, ni

des infections causées par des virus autres que ceux contenus dans le vaccin.

Les bonnes raisons de se faire vacciner contre la grippe

*Avoir une longueur d'avance sur les virus de la grippe

*Grâce à la vaccination, l'organisme produit des anticorps protecteurs

*Se protéger soi-même et protéger autrui

*La vaccination protège la majorité des personnes vaccinées contre la grippe et ses conséquences. De plus, elle permet de limiter la transmission du virus à d'autres personnes

*Réduire le risque de complications graves

*La vaccination annuelle évite le risque de complications et de soins hospitaliers pour les personnes des groupes à risque

*Éviter de passer de longues journées au lit, voire à l'hôpital

*La convalescence dure de une à deux semaines en général, mais parfois plus longtemps. Une hospitalisation peut être nécessaire, surtout lorsque surviennent des complications graves telles qu'une pneumonie

*La vaccination coûte moins cher que la grippe

Grâce à la vaccination, on peut éviter des hospitalisations onéreuses et réduire les coûts financiers dus à la maladie

*Profiter de la vie

*Pourquoi renoncer, durant les mois d'hiver, aux sorties culturelles, aux fêtes de famille, aux achats dans les centres commerciaux, etc. ? La vaccination réduit les risques d'être infecté

*La vaccination est un moyen de prévention simple, rapide et économique.

Pour les personnes présentant des risques accrus de complications, la vaccination est remboursée par la caisse-maladie, sous réserve du montant de la franchise. Durant la Journée

nationale de vaccination contre la grippe, le vaccin est proposé à tous sans inscription préalable et pour un prix forfaitaire réduit. Dans le domaine de la santé, le vaccin est souvent payé par l'employeur.

Prévention

Les bons gestes contre la grippe saisonnière

Certaines mesures d'hygiène peuvent limiter les risques de contagion. En période d'épidémie de grippe, plus vous les respectez, mieux c'est !

*Lavez-vous les mains, si possible avec du savon liquide, en les frottant pendant 30 secondes. *Rincez-les ensuite sous l'eau courante et séchez-les avec une serviette propre ou à l'air libre. Le lavage des mains doit devenir un réflexe : au minimum, avant de préparer le repas ou de manger, après s'être mouché, avoir éternué ou toussé en mettant sa main devant la bouche, être passé aux toilettes, s'être occupé d'un animal et après chaque sortie.

*Servez-vous d'un mouchoir jetable pour vous moucher, tousser, éternuer ou cracher, et jetez-le aussitôt.

*Portez un masque si vous êtes grippé, surtout pour rendre visite à une personne fragile.

*Évitez d'emmener un nourrisson dans les lieux publics où il pourrait entrer en contact avec des personnes infectées (transports en commun, centres commerciaux, hôpitaux...) en période d'épidémie.

*Ouvrez les fenêtres régulièrement pour aérer et diminuer la concentration en microbes.

*Évitez de serrer les mains ou d'embrasser pour dire bonjour.

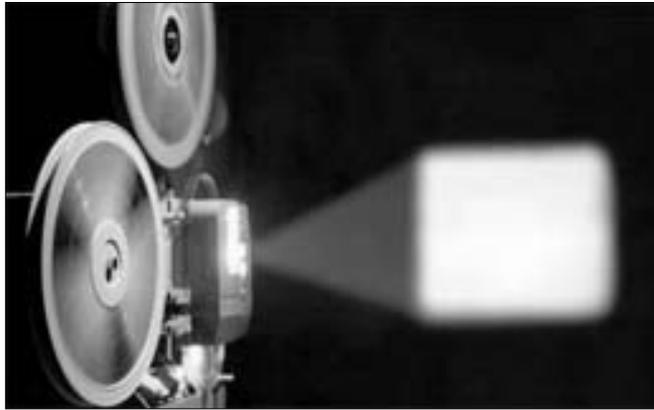
*Ne touchez pas directement vos yeux, votre bouche ou votre nez, sans vous être lavé les mains au préalable. Ces précautions ne prémunissent cependant pas, à 100 %, contre la contraction du virus, mais peuvent en diminuer les risques.

LE PUIITS, DE LOTFI BOUCHOUCHI, PRÉSENTÉE À LA PRESSE

La fureur de vivre...

Le long-métrage de fiction "Le puits", un drame signé Lotfi Bouchouchi, sur le siège d'un village du sud de l'Algérie par des militaires français durant la guerre de Libération nationale a été présenté à la presse lundi dernier à Alger.

Première fiction de Lotfi Bouchouchi, ce film de 90 mn s'intéresse au sort de villageois encerclés par une unité de l'armée coloniale en plein désert algérien, en axant le propos sur la survie des habitants, assoiffés après l'assèchement de l'unique puits du village où ont été jetés les corps de soldats français. Le film commence par montrer la soif qui menace les villageois, enchaîne sur une digression expliquant les raisons du siège en suivant des soldats français à la recherche de leurs camarades disparus et finit par revenir sur le lieu principal du film où les protagonistes doivent choisir entre mourir de soif ou tomber sous les balles des assiégeants en quittant le village. Cette narration particulière du scénario de Yacine Mohamed



Benelhadj, qui alterne huis clos et scènes en mouvement, confère au film un rythme des plus lents sans pour autant réussir à étoffer une intrigue qui a du mal à être cernée par le spectateur. Ces zones d'ombre dans l'histoire, particulièrement lorsqu'il s'agit de comprendre comment les cadavres des soldats (visiblement des harkis) ont été jetés dans ce puits, n'enlèvent rien au propos principal du film selon son réalisateur qui dit s'être inspiré du théâtre classique

dans sa manière présenter l'intrigue en trois actes distincts. Les rôles des habitants du village (des femmes, des enfants et deux vieillards) ont été, quant à eux, différemment portés par les acteurs du film, certains, comme Nadia Kaci, ayant réussi à convaincre par un jeu très juste et émouvant alors que d'autres ont été jugés "peu crédibles" par de nombreux présents dans la salle Ibn Zeydoun où le film a été projeté. Ces carences dans le jeu des acteurs ont

également été relevées dans les dialogues, rendus en majorité avec un accent algérois qui ne cadre pas avec le lieu où se déroule le film. Lotfi Bouchouchi a justifié ce choix par une volonté de représenter "au sens le plus large" la lutte des Algériens pour l'indépendance en ne présentant pas les dialogues dans un accent local, moins accessible au grand public. Cette volonté de toucher le plus grand nombre de spectateurs justifie, par ailleurs, le peu d'indications sur le nom et les lieux précis où se trouve le village, a encore expliqué le réalisateur lors du débat qui a suivi la projection. Produit par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), *Le puits* devrait d'abord être présenté dans des festivals de cinéma avant de sortir en salle "au premier ou deuxième trimestre 2015", a indiqué Lotfi Bouchouchi. Né dans les années 1960, Lotfi Bouchouchi est surtout connu dans le milieu du 7e art comme documentariste et assistant réalisateur (Merzak Allouache, Mohamed Chouikh). Également producteur, il a coproduit des films à succès comme *Viva l'Algérie*, de Nadir Moknèche, et *Barakat*, de Djamilia Sahraoui.

BOX-OFFICE NORD-AMÉRICAIN

Fury détrône Gone Girl

Fury, le nouveau film avec Brad Pitt, plongée dans l'horreur de la fin de la Seconde Guerre mondiale, remporte dès sa sortie la bataille du box-office nord-américain, selon des chiffres définitifs publiés lundi par Exhibitor Relations. Le long-métrage très cru et violent, déjà adapté en jeu vidéo, a rapporté 23,7 millions de dollars dès son 1^{er} week-end d'exploitation. Il écrase et détrône *Gone Girl*, où Ben Affleck est soupçonné de la disparition de

sa femme, qui rafle 17,5 millions de dollars après trois semaines sur les écrans. Le nouveau dessin animé *La Légende de Manolo*, avec les voix en anglais de Diego Luna et Zoe Saldana, fait son entrée à la 3^e place, avec 17 millions de dollars de recettes. *Alexander and the Terrible, Horrible, No Good, Very Bad Day*, une comédie familiale avec Steve Carell et Jennifer Garner adaptée d'un roman pour enfants, empoche 11,5 millions

de dollars (36,3 en deux semaines), pour se hisser au quatrième rang des salles nord-américaines. Le drame romantique *The Best of Me*, avec James Marsden et Michelle Monaghan, deux amoureux de l'université qui se retrouvent 20 ans plus tard, fait son entrée directement à la 5^e place, engrangeant 10 millions de dollars. En revanche, *Dracula Untold*, qui revisite le mythe préféré à Hollywood du célèbre vampire, chute au 6^e rang, s'ajugeant encore 9,99

millions de dollars. Contre-performance aussi pour la nouveauté de la semaine dernière, *Le juge*, qui perd deux places (de la cinquième à la septième), avec 7,9 millions de dollars, soit 26,8 en deux semaines. Ce drame met en scène Robert Downey Jr. et Robert Duvall, le premier brillant avocat devant défendre son père, un juge accusé de meurtre. *Annabelle* suit d'un cheveu avec 7,88 millions de dollars de recettes pour ce film d'épouvante sur une poupée

maléfique (74 millions au total en trois semaines). *The Equalizer*, violent thriller avec Denzel Washington, empoche encore 5,4 millions de dollars pour se maintenir à la neuvième place. Enfin, *Le Labyrinthe*, nouveau récit de science-fiction dans la lignée de *Hunger Games* mettant en scène des adolescents luttant pour survivre dans une société futuriste hostile, clôt la marche et gagne encore 4,4 millions (90,7 en cinq semaines).

DÉCÈS D'OSCAR DE LA RENTA

Le styliste, doyen des créateurs américains, tire sa révérence

Le styliste Oscar de la Renta, connu dans le monde entier pour ses robes glamour et romantiques, est décédé, lundi, à l'âge de 82 ans. Son site Internet a implicitement confirmé la nouvelle dans la soirée, en affichant simplement sa signature, sur fond sombre, sans commentaire. Le styliste, doyen des créateurs américains, souffrait d'un cancer depuis plusieurs années. Selon le *New York Times*, il est décédé chez lui, dans sa maison de Kent, dans le Connecticut, près de New York. Dominicain qui avait obtenu la nationalité américaine en 1969, Oscar de la Renta était considéré comme l'un des plus grands couturiers du monde, connu surtout pour ses robes roman-

tiques. Il avait signé le mois dernier la robe de mariée ivoire d'Amal Alamuddin, l'avocate et toute nouvelle épouse de l'acteur George Clooney. Né en République dominicaine le 22 juillet 1932, il était devenu célèbre dans les années 60, en habillant, notamment, l'ancienne Première dame Jacqueline Kennedy. Il avait durant sa carrière de plus de 50 ans habillé la plupart des Premières dames américaines, — outre Jacqueline Kennedy, Nancy Reagan, Hillary Clinton et Laura Bush avaient fait appel à ses talents — et de très nombreuses actrices, célébrités et têtes couronnées, parmi lesquelles Sarah Jessica Parker, Penelope Cruz ou la reine Noor de Jordanie. Ses

robes féminines et glamours, familières des tapis rouges, étaient à son image. Seul fils d'une famille de sept enfants, Oscar de la Renta semblait avoir une affinité naturelle pour l'élégance féminine, et de très nombreuses femmes adoraient ses robes dans lesquelles elles se sentaient simplement belles. D'une famille affluente — son père travaillait dans les assurances — il était parti à l'âge de 18 ans à Madrid, d'abord pour y étudier la peinture à l'Académie de San Fernando. Il avait très vite été passionné par la mode, et avait commencé comme apprenti chez Cristóbal Balenciaga. Il était ensuite parti travailler à Paris, pour devenir assistant d'Antonio Castillo chez

LaVain, et travailler pour Elizabeth Arden avant de créer sa propre marque en 1965. On le retrouve ensuite, notamment, dessinant une collection de haute couture pour Balmain de 1993 à 2002. Oscar de la Renta avait reçu de nombreuses distinctions durant sa carrière, dont le prix du Créateur de l'année du Conseil des créateurs de mode américains (CFDA) en 2000 et 2007, organisation dont il avait été président à deux reprises dans les années 70 et 80. Il avait aussi reçu, en 1990, un prix du CFDA pour l'ensemble de sa carrière.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI-OUZOU

DIRECTION DE LA CULTURE

N° Fiscal : 150 148 621 191

AVIS D'INFRUCTUOSITE

En application des dispositions de l'article 49, alinéa 02 du décret présidentiel n°236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, la Direction de la Culture de la wilaya de Tizi-Ouzou informe l'ensemble des bureaux d'études ayant participé au concours d'architecture portant appel d'offre N° 11-2014 Relatif à l'étude et suivi pour la réalisation d'un musée à Maathkas, paru dans le Midi Libre en date du 15-09-2014, que suite à l'évaluation des offres techniques ce dernier est déclaré infructueux au motif de non qualification d'aucun soumissionnaires.

Midi Libre n° 2312 - Mercredi 22 octobre 2014 - Anep - 152 481

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE AMAR TELIDJI - LAGHOUAT
NIF : 099703019120920

AVIS D'ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N°04/2014

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°10-236 du 07 octobre 2010 complété et modifié portant les réglementations des marchés publics, l'université Amar TELIDJI - Laghouat informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre national n°04/2014 paru dans le quotidien "AHKBARELYOUM" le 26/06/2014 pour l'opération :

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES AU PROFIT DE L'ENS - LAGHOUAT.

Lot 01 : Acquisition d'équipements scientifiques et pédagogiques pour les labots de chimie

Lot 02 : Acquisition d'équipements scientifiques et pédagogiques pour les labots de physique

Qu'après l'analyse et l'évaluation des offres en fonction des critères de sélection indiqués dans le cahier des charges les lots indiqués ci-dessus ont été attribués provisoirement comme suit

N° LOT	Entreprise	Note technique	Montant de l'offre en DA	Délai	OBS
01	SARL PHYWE MAGHREB	60,00	14.884.058,97	150 jours	Moins disant
02	SARL PHYWE MAGHREB	60,00	14.502.475,47	150 jours	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Laghouat dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis.

Midi Libre n° 2312 - Mercredi 22 octobre 2014 - Anep - 152 388

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'EL OUED
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
NIF : 098439015003923

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°08/2014

Le wali de la wilaya d'El-Oued - Direction de l'administration locale - lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation : **REALISATION DES BUREAUX POUR EXTENSION DU SIÈGE DE LA DAIRA D'EL-OUED.**

Les entreprises qualifiées sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'administration locale de la wilaya d'El-Oued service de budget et patrimoine, contre paiement de **1000 DA** frais d'impression, les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

I - OFFRE TECHNIQUE :

- Déclaration à souscrire remplie, signée et datée
- Déclaration de probité remplie, signée et datée
- Une copie du certificat de qualification et classification professionnelles légalisée (activité principale bâtiment) 2ème catégorie ou plus
- Une copie conforme du registre de commerce légalisée par CNRC
- Casier judiciaire n°3 du soumissionnaire ou gérant de l'entreprise légalisée en cours de validité
- Une copie d'extrait du rôle y compris tous les impôts et les taxes légalisée
- Une copie conforme du numéro d'identification fiscale légalisée
- Une copie des attestations de mise à jour envers la CNAS, CASNOS et CACOBATH légalisées planning réalisation des travaux
- Références professionnelles de l'entreprise
- Bilan financier de trois dernières années ou attestation d'activité de trois dernières années légalisées par les services des impôts
- Une liste du moyen matériel et humain de l'entreprise
- Statut de société avec toutes les pièces demandées dans l'offre technique
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux l'année concernée au CNRC

II - OFFRE FINANCIÈRE :

- La lettre de soumission remplie, signée et datée
 - Bordereau des prix unitaires rempli, signé et daté
 - Détails estimatifs et quantitatifs remplis, signés et datés
- Les concurrents y mettre la version d'origine de l'offre technique dans une enveloppe portant la mention "offre technique" et y mettre la version d'origine de l'offre financière dans une enveloppe; portant la mention "offre financière" doivent être mises à l'intérieur du 3ème pli qui devra être strictement anonyme et porter la mention suivante :

Monsieur le Wali de la wilaya d'El-Oued - Direction de l'administration locale

Avis d'appel d'offre national restreint pour la réalisation:

REALISATION DES BUREAUX POUR EXTENSION DU SIÈGE DE LA DAIRA D'EL-OUED

-La durée de préparation des offres est (21) jours après la première publication du présent avis aux quotidiens nationaux ou dans le BOMOP Les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres du 09:00 h jusqu'à 12.00 h. -Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

-L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour de dépôt indiqué ci-dessus à 14h30 au niveau du siège de la wilaya d'El-Oued Direction de l'administration locale.

-Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de trois mois + durée de préparation des offres.

Midi Libre n° 2312 - Mercredi 22 octobre 2014 - Anep - 152 540

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'EL OUED/DAIRA EL MEGHAIER/COMMUNE DE SIDI KHELIL
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT N°15/2014**

Conformément aux dispositions de l'article du décret présidentiel n°10-236 du 07 octobre 2010, modifié et complété portant réglementations des marchés publics

Le président de l'assemblée populaire communale de SIDI KHELIL wilaya d'EL-OUED lance un appel d'offre national restreint pour la réalisation de projet suivant :

-Rénovation réseaux d'assainissement à Ain Chikh sur 1100 ML.

Les entreprises intéressées par cet avis peuvent retirer les cahiers des charges contre un paiement de 2.000.00 DA auprès de service d'équipement de l'APC de Sidi Khelil.

Les enveloppes doivent parvenir sous un pli comporte deux plis (offre technique et offre financière) cacheté et anonyme et porter obligatoirement la mention suivante : "A ne pas ouvrir" à Monsieur le Président de l'assemblée populaire communale de Sidi Khelil wilaya d'El-Oued.

I-Offre technique : Porte la mention unique et doit contenir les pièces suivantes :

- 01-Certificat de qualification et classification professionnelles dûment légalisé (hydraulique)
- 02-Mise à jour CNAS copie dûment légalisée en cours de validité
- 03-Mise à jour CASNOS copie dûment légalisée en cours de validité
- 04-Mise à jour CACOBATHPH copie dûment légalisée en cours de validité
- 05-Extrait de rôle copie dûment légalisée et en cours de validité auprès
- 06-Casier judiciaire n°03 du gérant de l'entreprise copie dûment légalisée en cours de validité
- 07-Le numéro d'identification fiscale (NIF)
- 08-Registre de commerce approuvé par le CNRC en 2014
- 09-Copie attestation de dépôt des comptes sociaux extrait par registre de commerce avec SARL
- 10-Les bilans financiers de l'entreprise des trois (03) dernières années (2010-2011-2012) dûment approuvée (service des impôts, audit ou valides par un commissaire aux comptes)
- 11-Statut de l'entreprise légalisé par le notaire
- 12-Programme d'exécution des travaux signé, paraphé et daté par le soumissionnaire
- 13-La déclaration à souscrire signée, paraphée et datée par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée, cette autorisation fera l'objet d'une procuration écrite accompagnant l'offre
- 14-Déclaration de probité signée par le soumissionnaire
- 15-Références professionnelles de l'entreprise copies légalisées; appuyées par des attestations de bonne exécution
- 16-Liste des moyens humains à utiliser pour le projet (attestation d'affiliation au niveau de la CNAS + attestation dans la spécialité pour les cadres)
- 17-Liste des moyens matériels dûment par huissier de justice établi de l'année en cours + cartes grises + police d'assurance en cours de validité pour matériel roulant à utiliser pour le projet
- 18-Cahier de charges signé, paraphé et daté par le soumissionnaire

2-Deuxième Enveloppe : Porte la mention unique (offre financière) et doit contenir :

- 4-Lettre de soumission signée, paraphée et datée par le soumissionnaire
- 3-Devis quantitatif et estimatif et le bordereau des prix unitaires signé, paraphé et daté par le soumissionnaire.

Les entreprises restent engagées par leurs offres pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

-La date de dépôt des offres est fixée au vingt et un 21ème jours à partir de la première parution dans les journaux quotidiens ou BOMOP de 9h00 à 12h00, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, cette date sera reportée au premier jour ouvrable suivant à 9h00 conformément à l'article 50 du décret N°10/236 du 07/10/2010 portant la réglementation des marchés publics modifié et complété.

-La séance d'ouverture des plis à laquelle les soumissionnaires sont invités à assister sera publique et aura lieu le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à 14h00 au siège de la commune de Sidi Khalil.

Midi Libre n° 2312 - Mercredi 22 octobre 2014 - Anep - 152 507

FOOTBALL, EQUIPE ALGÉRIENNE A', FIN DU 2^E STAGE AUJOURD'HUI DES LOCAUX

Gourcuff fait son tri de joueurs

Le deuxième stage de l'équipe nationale A', composée de joueurs locaux, touche à sa fin aujourd'hui. Le technicien français Christian Gourcuff a bien profité pour faire, encore une fois, son tri de joueurs susceptibles de renforcer les rangs de l'équipe première.



PAR MOURAD SALHI

Le staff technique, à sa tête le technicien français Christian Gourcuff, va soumettre aujourd'hui ses poulains à une toute dernière séance d'entraînement au Centre technique de Sidi Moussa. Le premier responsable à la barre technique des Verts ne compte rater aucune occasion pour mieux choisir les joueurs aptes à apporter un plus au groupe existant. L'entraîneur français a fait appel à 23 joueurs dont la plupart sont des nouveaux. L'objectif, selon le coach, sera de superviser d'autres éléments qui sortent de l'eau dans le championnat algérien. "Je n'ai pas retenu cette fois-ci certains joueurs car je connais, désormais, leurs qualités. Maintenant, j'ai fait appel à d'autres joueurs pour les voir à l'œuvre.

Je continue toujours à travailler dans ce sens, et les meilleurs joueurs du championnat algérien seront convoqués pour des tests. Les joueurs doivent continuer à travailler davantage pour espérer arracher une place dans l'équipe première. Les portes seront toujours ouvertes et les joueurs doivent profiter de l'occasion pour convaincre", a indiqué le sélectionneur national.

Ce second regroupement de trois a permis au premier responsable à la barre technique des Verts de connaître les qualités de certains éléments avant de faire encore une fois un premier choix des joueurs. Ce deuxième stage, sous la houlette de l'entraîneur français Christian Gourcuff, fut très important surtout pour les joueurs qui veulent séduire le coach français. Ce regroupement s'inscrit dans

le cadre des préparatifs des joueurs locaux en vue des qualifications au Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2016), dont la phase finale aura lieu au Rwanda. Les joueurs effectueront aujourd'hui leur ultime séance d'entraînements, et ils seront directement libérés pour rejoindre leurs clubs respectifs afin de prendre part à la prochaine journée du championnat, prévue vendredi et samedi.

Le technicien français Christian Gourcuff, qui continue à dénicher les meilleurs joueurs pour composer une équipe locale solide pour les prochaines échéances, prévoit encore d'autres regroupements dans les prochains jours. "Je continue à programmer des stages de courte durée pour éviter de pénaliser les clubs", a confirmé le coach Gourcuff.

M. S.

Nekkache et El Orfi libérés, Karaoui et Ferhat rappelés

Les deux joueurs, Nekkache Mohamed Hichem (MC Oran) et El Orfi Hocine (USM Alger), blessés, ont été libérés du stage de la sélection algérienne des joueurs locaux qui se poursuit actuellement au centre technique de Sidi Moussa (Alger). Ils ont été remplacés par Amir Karaoui et Zineddine

Ferhat respectivement du MC Alger et de l'USM Alger, indique la Fédération algérienne de football (Faf), sur son site internet. Karaoui avait participé au premier stage, mais il n'a pas été retenu dans la liste initiale de ce deuxième regroupement, alors que Ferhat, vient juste de reprendre la compétition avec son club après une absence de plusieurs semaines à cause d'une blessure. La sélection algérienne des joueurs locaux (A') a entamé lundi son deuxième regroupement sous la houlette de l'entraîneur français, Christian Gourcuff, jusqu'à mercredi, en vue de ses prochaines échéances. Vingt-trois (23) joueurs sont concernés par ce rassemblement, dont 11 nouveaux par rapport au groupe ayant pris part au premier stage en septembre dernier. Il s'agit du gardien de but, Houssein Limane et son coéquipier à l'USM El-Harrach, Abid Mohamed Lamine, des joueurs du CS Constantine,



Belkacem Remache et Sameur Abdelhakim, des joueurs du MC El Eulma, Abbas Abdelmalek, Derardja Walid et Chenini Brahim, d'Amine El Amali et Bousmaha Nabil (JS Saoura), de Koussaïla Berchiche (MC Alger) et de Zidane Mebarakou (MO Béjaïa). L'entraîneur national a déclaré, dimanche, lors de l'émission "Canal Foot" de Canal Algérie : "Avec le rassemblement des joueurs locaux, on va essayer d'axer le travail beaucoup plus sur le plan tactique.

Ce ne sera pas long pour ne pas pénaliser les clubs". "C'est une occasion pour voir où en est le niveau des joueurs du championnat de Ligue 1, et éventuellement en choisir les meilleurs pour les intégrer dans la sélection première", a-t-il ajouté. Il a, en outre, annoncé le déroulement d'un autre stage du genre en novembre prochain. L'équipe nationale A' prépare les éliminatoires du championnat d'Afrique des joueurs locaux (CHAN-2016) prévu au Rwanda.

JS KABYLIE Hannachi de nouveau convoqué par la LFP pour jeudi

Le président de la JS Kabylie (Ligue 1 algérienne de football), Mohand-Chérif Hannachi, qui ne s'est pas présenté devant la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), est convoqué de nouveau pour jeudi, indique cette instance. La même source a précisé que la commission de discipline statuera à l'occasion sur les griefs retenus contre le patron des Canaris, même en cas d'une autre absence de ce dernier. Hannachi est accusé d'avoir fait des déclarations jugées "mensongères" par la Fédération algérienne de football (FAF), à l'encontre du président de la FAF, Mohamed Raouraoua, ainsi que des instances du football algérien. La structure fédérale avait réagi, samedi, aux différentes déclarations du président de la JSK dans lesquelles il a tiré à boulets rouges sur la FAF qui, selon ses dires, "défavorise" son équipe, lui reprochant aussi le fait de ne pas l'avoir défendue auprès de la Confédération africaine de football (CAF) après sa suspension, pour deux ans de toutes les compétitions continentales. "Ces derniers jours, le président de la JSK s'est consacré à travers les médias, notamment égyptiens, à déverser des mensonges énormes et des contre-vérités, dont il est seul, dans le milieu du football, à en avoir le secret", a écrit la FAF dans son communiqué.

LIGUES 1 ET 2 MOBILIS 1 match à huis clos pour le CRB, l'USMBA, le MCEE et le DRBT

Trois clubs de Ligue 1 algérienne de football, le CR Belouizdad, l'USM Bel-Abbès et le MC El Eulma, et un autre de la Ligue 2, le DRB Tadjenant, ont écopé chacun d'un match à huis clos, indique mardi la Ligue du football professionnel (LFP). Pour le CRB, cette sanction est motivée par l'exposition par ses supporters "d'une banderole avec des slogans anti-sportifs", lors du derby contre le NA Hussein-Dey (défaite 1-0) vendredi dernier au stade Omar-Hamadi à Bologhine, en ouverture de la 7^e journée, précise la même source, ajoutant que l'USMBA et le MCEE sont sanctionnés pour "jet de projectiles et de fumigènes", face respectivement au MC Alger (victoires 2-1) et à la JS Kabylie (victoire 3-2). C'est la deuxième fois d'ailleurs cette saison que le MCEE écope d'un match à huis clos et pour le même motif. Quant au DRBT, il a été sanctionné par la commission de discipline de la LFP à cause "de jet de projectiles causant un arrêt momentané de la rencontre" à domicile face à l'AS Khrub (1-1).



Offres d'emplois

Référence : Emploipartner-1406
Poste : Emploi Partner recruté pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING
• Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.

• D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.
• D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients

Missions :

- Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution
- Évalue le positionnement de la société sur le marché.
- Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché.
- Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes.
- Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing
- Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée
- Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)
- Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients
- Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication.
- Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...)
- Veille à la diffusion des supports d'information.
- Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...
- Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits
- Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes
- Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels
- Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes
- Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles.
- Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner

- Pilote et met en œuvre la politique commerciale
- Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services
- Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires
- Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences
- Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...
- Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées
- Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client

- Élabore les stratégies de ventes offensives
- Assure la mise en œuvre des techniques de ventes
- Met en place un réseau de distribution
- Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution
- Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire
- Développe et suit les grands comptes
- Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques
- Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs
- Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants
- Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures
- Assure la tenue et la régularité de travail de ses collaborateurs
- Établit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction
- Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs

Profil :

- Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur / médecin / pharmacien / biologiste
- 10 ans d'expérience
- Sens de communication
- Capacité de négociation et de persuasion
- Force de persuasion
- Rigueur, adaptabilité et mobilité
- Compétences managériales
- Sens de l'analyse
- Raisonnement inductif et déductif
- Doté d'esprit positif et créatif
- Focalisé sur les résultats
- Grande résistance à la pression
- Capacité de détecter et de gérer les problèmes
- Maîtrise du français et de l'outil informatique
- Discrétion élevée et intégrité morale

Avantages :

- LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Lieu de travail principal :

- Kouba

Référence : emploipartner-1411

Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE

Missions :

- Gérer le traitement logistique de la commande, assurer le suivi du transport en sachant réagir rapidement face aux aléas
- Suivi des commandes au départ de l'usine ou depuis des prestataires logistiques externes/fournisseurs
- Coordonner le suivi de la préparation avec différents services.
- Relation avec les transitaires pour planifier, réserver et organiser les transports
- Établissement des documents liés au mode de transport
- Préparation de la documentation d'accompagnement de la marchandise
- Communication au client des détails de l'expédition + documents d'accompagnement
- Transmission des dossiers pour dédouanement au transitaire et en assurer le suivi
- Rapprochement fin de mois avec la comptabilité
- Tenue à jour des documents de gestion logistique
- Gérer les réclamations clients.

Profil :

- Bac +04 ans de formation ou déclarant en douane.
- 03 à 04 ans d'expérience dans le domaine logistique ou transit.

Lieu de travail principal :

- Alger

Référence : emploipartner-1408

Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN RESPONSABLE HSE

Missions :

- Prise en charge des exigences légales et réglementaires en matière de SIE.
- Coordination, suivi et reporting inter agences de la fonction SIE
- Supervision, contrôle et compte rendu sur les activités de surveillance et de gardiennage des sites de la société
- Montage et mise en forme du processus HSE
- Management et Pilotage du Processus de HSE.
- Mise en place du plan HSE. Pilotage de la veille réglementaire HSE et garantie de son application.
- Conception et confection d'indicateurs HSE et tableaux de bord
- Gestion et suivi des tableaux de bord HSE.
- Vulgarisation, Formation et sensibilisation autour du processus HSE

Profil :

- Ingénieur en HSE /Ingénieur contrôle qualité et normalisation/Hygiène et sécurité industrielle
- Formation supérieure en hygiène, sécurité et

environnement.

- Expérience minimale 02 ans
- Expérience sur un poste similaire souhaitée
- Dynamique
- disponible

Lieu de travail :

- Alger

Référence : emploipartner-1409

Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CADRE DIRIGEANT).

Missions :

- Rattaché au président directeur général, vous encadrez l'équipe de la direction de l'administration générale, missions sont les suivantes:
- Assister le président Directeur Général dans la mise en œuvre des décisions de gestion, de coordination et de développement des activités relevant de son domaine de compétence ;
- Manager la direction, concevoir, proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses différents services.
- Veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de l'administration et contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'entreprise.
- Garantir la qualité juridique des actes de la société, participer à la rédaction de dossiers et d'actes administratifs transversaux en lien avec les services.
- Assurer une veille juridique, apporter un conseil aux services, alerter sur les risques juridiques et de contentieux dans l'entreprise.
- Superviser les procédures contentieuses, mesurer les enjeux et proposer des orientations.
- Supervise et contrôle la gestion des agences.
- Garantir l'organisation et le suivi des différents services et superviser le pré-contrôle de légalité des actes.
- Supervise et contrôle la Gestion du patrimoine de l'entreprise.
- Assurer le bon fonctionnement de la gestion des moyens généra

Compétences :

- Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum
- Vous avez également des connaissances approfondies en législation et droit du travail
- Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives
- Expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire
- Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique
- Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles
- vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public
- Bon manager, disponible et à l'écoute de vos agents, vous savez piloter une équipe pluridisciplinaire.

Lieu de travail :

- Alger

Comment répondre à nos annonces

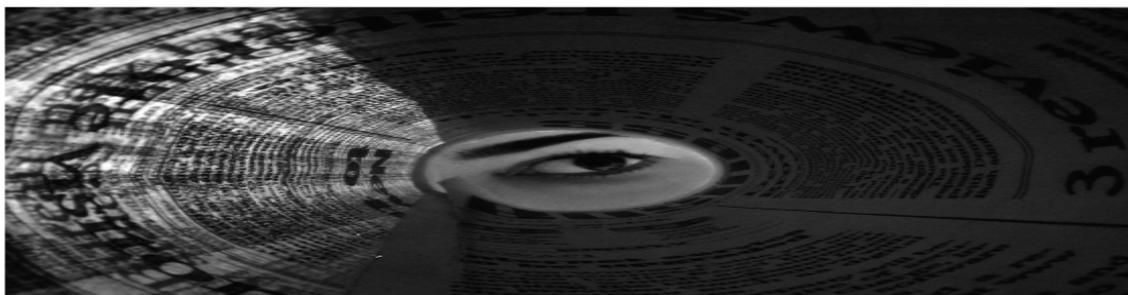
Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

MIDI
Quotidien national d'information **1969**



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger
Rédaction, Tél./Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com
Publicité : Tél./Fax : 021-63-79-14 publicite@lemidi-dz.com

Cuisine

Couscous végétarien



Ingrédients :

500 g de couscous fin
2 kg d'épinard
200 g d'oignons
6 pommes de terre
3 courgettes ou 200g de potiron
200 g de pois chiches trempés
3 poivrons ou piments
4 tomates fraîches
Une pincée de paprika
Sel, poivre
4 c. à soupe d'huile d'olive
1/4 de litre d'eau

Préparation :

Faire chauffer dans la marmite du couscoussier ou dans un fait-tout l'huile, ajouter les oignons hachés et laisser mijoter pendant 1 minute, ajouter les tomates concassées, les épinards, les pois chiches, le paprika, le sel, le poivre et l'eau.

Dans une terrine, mélanger le couscous avec un peu d'eau froide, 2 c. à soupe d'huile d'olive, le placer dans le haut du couscoussier et faire cuire à feu moyen en même temps que les légumes durant 30 minutes.

Verser le couscous dans une terrine, l'écraser doucement avec une louche ou une cuillère en bois, le couler à la main de façon à bien détacher les grains. Ajouter les pommes de terre et les courgettes aux autres légumes dans le bouillon, remettre le couscous dans le haut du couscoussier et laisser cuire à feu moyen durant 15 minutes. Retirer du feu, laisser reposer. Entre temps, ajouter les poivrons dans la marmite. Mélanger le couscous avec une pincée de poivre, le verser dans un plat, le garnir avec les légumes et l'arroser d'épinards.

Crème de dattes



Ingrédient :

30 dattes deglet-nour dénoyautées

1 pot de crème fraîche
200 g de fruits secs

Préparation :

Faire passer les dattes et la crème fraîche dans le mixeur.

Mettre dans des coupes. Saupoudrer de fruits secs concassés (amandes, pistaches, noisettes...). Laisser refroidir pendant une demi-heure avant de servir.

FORME ET SILHOUETTE

Corrigez vos petits défauts

Un ventre un peu mou, des cuisses rebondies. Même si vous n'êtes pas une fanes clubs fitness, vous pouvez venir à bout de vos petits défauts. A condition de savoir choisir le sport le plus adapté. Suivez le guide !

Un dos rond

Faites, de l'équitation, du volley-ball ou encore du basket-ball. Ces sports permettent de développer la musculature postérieure et donnent l'impression d'une silhouette plus élancée grâce à l'extension qu'ils réclament.

A éviter : le handball, qui risque de trop muscler les pectoraux ; ainsi que la brasse et la musculation du buste à l'aide d'appareils.

Epaules larges

Pour retrouver une silhouette harmonieuse, choisissez des sports qui musclent les jambes : ski, roller, danse.

A éviter : le tennis et la natation qui

développent essentiellement les muscles des épaules.

Ventre mou

Jetez-vous à l'eau et nagez le dos crawlé. Ce sport permet de muscler la ceinture abdominale. Si vous êtes fane de musique latino, lancez-vous dans la salsa qui nécessite de l'endurance

A éviter : la brasse ainsi que le vélo qui ne muscle pas les abdominaux et dont les à-coups peuvent accentuer l'aspect "ventre détendu".

De gros mollets

Faire de la danse modern-jazz (afin d'éviter les sauts qu'on retrouve dans les autres danses et qui musclent trop les mollets). Mais aussi, pratiquer la natation.

A éviter : le vélo, qui bien évidemment fait trop travailler les mollets,

Fortes cuisses

Faites de la corde à sauter et du jogging qui favorisent l'affinement des membres inférieurs.

A éviter : le golf, ainsi que les sports travailler les jambes.



qui par définition ne font pas beaucoup

ACTIVITÉ PHYSIQUE DES ENFANTS

Quel sport et à quel âge ?

Sans contre-indication particulière autre que l'excès, le sport apprend à l'enfant à maîtriser son corps et à avoir confiance en lui. Quels sont les sports à privilégier ?

Le sport à tout âge

Faire du sport fait partie des bonnes habitudes que l'on transmet à ses enfants. Même les plus jeunes y participent. "Les bébés à partir de quatre mois peuvent être initiés aux joies de la natation. Il s'agit plus d'une activité d'éveil corporel, les familiariser progressivement avec l'eau", expliquent les pédiatres. "A partir de quatre ans, un enfant a les capacités physiques pour pratiquer un sport. "Et à six ans, un enfant a appris à synchroniser ses mouvements. Sa mémoire entre en action pour retenir ce qui lui est enseigné. Sa souplesse naturelle lui permet de se développer davantage en exerçant régulièrement une activité physique", affirment encore les pédiatres. De la danse au football en passant par le judo, tous les sports sont permis de moment qu'ils soient toujours dosés raisonnablement.



Chacun ses goûts

Les parents doivent se monter à l'écoute des désirs de leurs enfants. En général, ces derniers n'hésitent pas à communiquer leurs envies, les plus excentriques parfois. Si on doit réfréner les caprices les plus fous, les parents

peuvent laisser leurs bambins choisir selon leurs préférences, qui ne tarderont pas à s'exprimer en fonction de leur personnalité et de leur entourage. "Un enfant réservé peut très bien décider soudainement de se mettre à un sport collectif pour s'ouvrir aux autres. De même, un enfant renfermé reprendra confiance en lui en exerçant un sport comme le judo où il apprendra à se défendre".

Pour le plaisir

Le plus important, c'est de s'amuser ! Le sport doit rester un jeu, un moyen de se défouler, de partager ses émotions avec d'autres enfants. L'esprit de compétition viendra peut-être à l'adolescence quand la passion d'un sport se révélera être une vocation. Mais en attendant, les parents ne doivent pas perdre de vue que le sport est une détente pour l'enfant et non une contrainte. "L'enfant apprend à se discipliner et à respecter joyeusement les règles du jeu. C'est la meilleure école pour apprendre à faire de son mieux, à poursuivre un effort tout en s'amusant", soulignent les pédiatres.

Trucs et astuces

Démaquillant-maison

Mélangez soigneusement un volume de jus de citron ou d'orange, un volume de vaseline et un volume d'huile d'amande douce, pour obtenir une préparation homogène. Remuez bien avant chaque utilisation.



Lèvres gercées



Pour retrouver de belles lèvres, passez un peu d'huile d'amande douce le soir avant de vous coucher. Vos lèvres seront ainsi réhydratées et retrouveront leur douceur.

Lait de toilette au miel

Mélangez soigneusement une c. à soupe de miel dans 20 cl de lait. Vous pourrez utiliser cette préparation chaque matin et chaque soir. Il suffit ensuite de rincer votre peau "sucrée" avec une lotion. Conservez la préparation au frais (maximum 8 jours).



Dents blanches

Brossez-vous dents tous les jours avec du jus de citron frais. **Autre solution :** brossez-les avec un peu de bicarbonate de soude. Attention, toutefois à ne pas renouveler cette opération trop souvent, car le bicarbonate de soude risquerait d'abîmer l'émail de vos dents.



O. A. A.

Mots Fléchés N°286

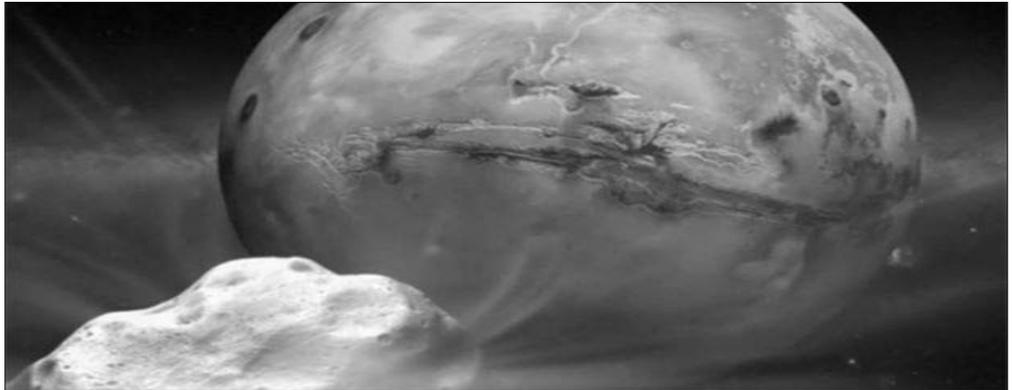
particularités inopportunes	vesce de gateau royal	illumine état habituel	homologuera il laisse le choix	avalera remorque	signe nordique embauchent	mandataires volatiles de cage
bouleverser			dressera			
fulminera		changera de région débris de bouteille	comblai de dons	chargé d'affaire escale de Noé		indium en cornue coup final
c'est le cuivre					cheville de métal	
écimerai			cracheur sicilien débuts de journées			
suite de siècles			éclaircissent consacrer			tordra
souda		endurera		imitateur à plumes	point culminant ligne de toiture	curieux
assèche le linge	mineras		godasse	prépareit au duel sportive aquatique	prise de cacheur	
direction de navire	bébés équidés petit végétal	ioviale			le pli de la fin outil de cuisinier	
ménaqua		placé sur un acte		ziquillera		
refuges			enlèves de gymnase clameur d'arène	décalage		365 jours
tondus			enlevée		dissimulé	boeuf d'autrefois
encore une fois !		couardise	briquant des mers		montre sa loie	massif des Alpes
plante ornementale	existence	larve		non polluées large vallée		
liste des fautes poésie de trouvère	classements		encore qaillards grande quantité	c'est cela mais réduit	gris il vaut l'astate	article de bazar jus de la trille
trop utilisées		poudre pour bébé		postes avancé	autrement appelé	

SUDOKU	N°286	SOLUTION SUDOKU N°285	SOLUTIONS MOTS FLECHES N°285																																																																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td>7</td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>1</td><td>7</td><td></td><td>5</td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td>2</td><td>8</td><td></td><td>6</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td>2</td><td>1</td><td></td><td>5</td><td>3</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>9</td><td>5</td><td>4</td><td>7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td>3</td><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				7	8							9						1				2	3	4	6			1	7		5	2					4		2	8		6					2	1		5	3				9	5	4	7						6			9							3	5							<table border="1"> <tr><td>4</td><td>7</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>3</td></tr> <tr><td>1</td><td>9</td><td>8</td><td>3</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td></tr> <tr><td>2</td><td>3</td><td>6</td><td>9</td><td>7</td><td>4</td><td>1</td><td>5</td><td>8</td></tr> <tr><td>6</td><td>1</td><td>9</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td></tr> <tr><td>5</td><td>4</td><td>7</td><td>6</td><td>9</td><td>3</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>7</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td></tr> <tr><td>7</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>5</td><td>3</td><td>4</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>5</td><td>4</td><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>6</td></tr> <tr><td>9</td><td>6</td><td>2</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td><td>5</td><td>8</td><td>1</td></tr> </table>	4	7	5	1	8	2	6	9	3	1	9	8	3	5	6	7	2	4	2	3	6	9	7	4	1	5	8	6	1	9	5	2	8	4	3	7	5	4	7	6	9	3	8	1	2	8	2	3	7	4	1	9	6	5	7	8	1	2	6	5	3	4	9	3	5	4	8	1	9	2	7	6	9	6	2	4	3	7	5	8	1	<table border="1"> <tr><td>■ P ■ A ■ M ■ M ■ A ■ R ■ T</td></tr> <tr><td>■ CHEVREPIED ■ ORE</td></tr> <tr><td>■ ARAIRES ■ OPTER</td></tr> <tr><td>■ SCORE ■ TEMPLIER</td></tr> <tr><td>■ ODEUR ■ RATE ■ LE</td></tr> <tr><td>■ ACE ■ SAPERAIS ■ U</td></tr> <tr><td>■ HELERA ■ TINTER</td></tr> <tr><td>■ LESA ■ EPARS ■ ORS</td></tr> <tr><td>■ R ■ TOMATE ■ CRI ■</td></tr> <tr><td>■ MERITE ■ OSERENT</td></tr> <tr><td>■ ETENDU ■ BISER</td></tr> <tr><td>■ DECU ■ TITRES ■ SI</td></tr> <tr><td>■ VIDE ■ USINER ■ M</td></tr> <tr><td>■ RATELER ■ VISERA</td></tr> <tr><td>■ CE ■ APNEES ■ TAN</td></tr> <tr><td>■ BURINEES ■ TOAST</td></tr> <tr><td>■ A ■ USA ■ STEPPE ■</td></tr> <tr><td>■ ETAL ■ UREE ■ PERS</td></tr> <tr><td>■ INERTE ■ EGO ■ AI</td></tr> <tr><td>■ MOT ■ URGE ■ ASSIS</td></tr> <tr><td>■ NETTE ■ SKIEUSE</td></tr> </table>	■ P ■ A ■ M ■ M ■ A ■ R ■ T	■ CHEVREPIED ■ ORE	■ ARAIRES ■ OPTER	■ SCORE ■ TEMPLIER	■ ODEUR ■ RATE ■ LE	■ ACE ■ SAPERAIS ■ U	■ HELERA ■ TINTER	■ LESA ■ EPARS ■ ORS	■ R ■ TOMATE ■ CRI ■	■ MERITE ■ OSERENT	■ ETENDU ■ BISER	■ DECU ■ TITRES ■ SI	■ VIDE ■ USINER ■ M	■ RATELER ■ VISERA	■ CE ■ APNEES ■ TAN	■ BURINEES ■ TOAST	■ A ■ USA ■ STEPPE ■	■ ETAL ■ UREE ■ PERS	■ INERTE ■ EGO ■ AI	■ MOT ■ URGE ■ ASSIS	■ NETTE ■ SKIEUSE
			7	8																																																																																																																																																																																					
		9						1																																																																																																																																																																																	
			2	3	4	6																																																																																																																																																																																			
1	7		5	2																																																																																																																																																																																					
4		2	8		6																																																																																																																																																																																				
	2	1		5	3																																																																																																																																																																																				
9	5	4	7																																																																																																																																																																																						
6			9																																																																																																																																																																																						
	3	5																																																																																																																																																																																							
4	7	5	1	8	2	6	9	3																																																																																																																																																																																	
1	9	8	3	5	6	7	2	4																																																																																																																																																																																	
2	3	6	9	7	4	1	5	8																																																																																																																																																																																	
6	1	9	5	2	8	4	3	7																																																																																																																																																																																	
5	4	7	6	9	3	8	1	2																																																																																																																																																																																	
8	2	3	7	4	1	9	6	5																																																																																																																																																																																	
7	8	1	2	6	5	3	4	9																																																																																																																																																																																	
3	5	4	8	1	9	2	7	6																																																																																																																																																																																	
9	6	2	4	3	7	5	8	1																																																																																																																																																																																	
■ P ■ A ■ M ■ M ■ A ■ R ■ T																																																																																																																																																																																									
■ CHEVREPIED ■ ORE																																																																																																																																																																																									
■ ARAIRES ■ OPTER																																																																																																																																																																																									
■ SCORE ■ TEMPLIER																																																																																																																																																																																									
■ ODEUR ■ RATE ■ LE																																																																																																																																																																																									
■ ACE ■ SAPERAIS ■ U																																																																																																																																																																																									
■ HELERA ■ TINTER																																																																																																																																																																																									
■ LESA ■ EPARS ■ ORS																																																																																																																																																																																									
■ R ■ TOMATE ■ CRI ■																																																																																																																																																																																									
■ MERITE ■ OSERENT																																																																																																																																																																																									
■ ETENDU ■ BISER																																																																																																																																																																																									
■ DECU ■ TITRES ■ SI																																																																																																																																																																																									
■ VIDE ■ USINER ■ M																																																																																																																																																																																									
■ RATELER ■ VISERA																																																																																																																																																																																									
■ CE ■ APNEES ■ TAN																																																																																																																																																																																									
■ BURINEES ■ TOAST																																																																																																																																																																																									
■ A ■ USA ■ STEPPE ■																																																																																																																																																																																									
■ ETAL ■ UREE ■ PERS																																																																																																																																																																																									
■ INERTE ■ EGO ■ AI																																																																																																																																																																																									
■ MOT ■ URGE ■ ASSIS																																																																																																																																																																																									
■ NETTE ■ SKIEUSE																																																																																																																																																																																									

La comète Siding Spring a bien "frôlé" Mars lors d'une rencontre historique

Dimanche dernier, Mars a été survolé par la comète Siding Spring. L'occasion pour les différents engins présents sur et autour de la planète rouge de capturer l'événement et d'en apprendre plus sur ces géantes gelées.

Un magnifique spectacle spatial était observable dimanche depuis la surface de Mars. En fin d'après-midi, la comète Siding Spring a "frôlé" la planète rouge en passant à près de 136.000 kilomètres de sa surface, soit un tiers de la distance Terre-Lune, à la vitesse folle de 56 kilomètres par seconde. Ce survol a été l'occasion pour les scientifiques d'étudier Siding Spring, aussi appelée comète C/2013 A1. Pour cela, les différentes machines actuellement en mission sur Mars ont tourné leurs yeux vers ce spectacle historique. Les rovers Curiosity et Opportunity devraient envoyer les images de l'événement vers la Terre dans les jours, semaines et mois à venir, d'après la NASA. Passage à risque. Les scientifiques espèrent que les instruments électroniques des satellites artificiels comme Maven ont aussi pu recueillir de précieuses infor-



mations sur le passage de la comète. Les orbiteurs s'étaient déplacés loin du passage de Siding Springs : bien que le risque de collision était minime, une rencontre avec des poussières se déplaçant à 56 km/seconde aurait pu être tragique. Fort heureusement, la Nasa a annoncé qu'aucun dommage n'était à déplorer, bien que Maven ait passé environ trois heures à esquiver les particules de poussière de la comète. L'agence spatiale a annoncé qu'il était "en bonne santé". Une nouvelle qui a réjoui les équipes de la mission Maven. "Nous sommes heureux que le satellite ait survécu, ravis de pouvoir améliorer nos obser-

vations sur la façon dont la comète affecte Mars, et impatients d'arriver à notre phase de science primaire", a expliqué Bruce Jakosky repris par l'AFP.

Une rencontre historique

La visiteuse de Mars a été découverte en janvier 2013 par Robert McNaught à l'observatoire australien de Siding Spring, qui lui a donné son nom. De la taille d'une petite montagne, la comète abrite un noyau d'environ 1,6 km de diamètre. Siding Spring doit être composée de glaces très volatiles, qui fondent très facilement. Sa consistance est probablement poudreuse, ou

"comme une meringue qui fondrait dans la bouche", a comparé l'astrophysicien Carrey Lisse dans un communiqué. Elle se serait formée il y a des milliards d'années au sein du nuage d'Oort : une sphère aux frontières gravitationnelles de notre système solaire qui servirait de "réservoir à comètes". Siding Spring a dû s'échapper du nuage il y a plusieurs millions d'années et aurait voyagé depuis jusqu'à sa rencontre avec la planète rouge. Elle ne devrait pas visiter Mars avant sa prochaine boucle autour du Soleil. C'est-à-dire dans plusieurs autres millions d'années.

La plus grosse araignée du monde et la plus venimeuse vues en Guyane et à... Londres

La plus grosse araignée du monde existe, Piotr Naskrecki, un entomologiste et photographe d'Harvard, l'a rencontrée en Guyane, comme il le rapporte sur son blog. Il y a quelques années, alors que le scientifique se promenait de nuit dans une forêt tropicale, il est tombé sur ce qu'il a d'abord pris pour un chiot. Il s'agissait en réalité d'une mygale de Leblond ou araignée Goliath, identifiée par le Guinness Books of Records comme étant la plus grosse araignée du monde. Ce phénomène possède des pattes dont la longueur peut atteindre 30 centimètres, soit l'équivalent d'un bras d'enfant d'après Piotr Naskrecki, et son corps a la taille d'un gros poing. Le scientifique explique que sa taille impression-

nante serait due à un taux métabolique inférieur à celui des autres araignées de la même catégorie. Autrement dit, le corps de l'araignée Goliath peut grossir sans qu'elle ait besoin de consommer une quantité d'oxygène plus importante. D'après *LiveScience*, elle dispute son titre avec l'araignée géante chasseuse (*Heteropoda maxima*), qui a une plus longue portée de jambe, mais une masse corporelle bien moins imposante. La mygale de Leblond pèse en effet jusqu'à 170 grammes, ce qui rend ses déplacements peu discrets:

"Ses pieds ont des griffes et des extrémités dures qui produisent un son de cliquetis très distinct, pas très différent de celui des sabots d'un cheval frappant le sol".

L'animal est à peu près inoffensif pour les humains, à quelques détails près. Elle possède des poils urticants qui, s'ils entrent en contact avec les yeux ou les muqueuses des membranes humaines, y restent coincés plusieurs jours et provoquent de douloureuses démangeaisons. En plus de cela, elle est pourvue d'une paire de crocs de cinq centimètres de long. Sa morsure, bien que venimeuse, n'est pas mortelle mais reste douloureuse. Sur les quinze dernières années qu'il a passé en Amérique du Sud, Piotr Naskrecki n'a croisé que trois spécimens.

L'araignée la plus venimeuse... à Londres

Quant à l'araignée qualifiée par le *Guinness Book* de plus venimeuse du

monde, un spécimen en a été trouvé la semaine dernière à Londres par un père de famille, rapporte *The Independent*. L'homme a neutralisé une *Phonetrion* ou araignée-banane, qui était dissimulée dans un régime de bananes livré par un supermarché. Cette espèce, originaire du Brésil, possède le venin neurotoxique le plus actif de toutes les araignées vivantes. Une seule morsure provoque l'augmentation du rythme cardiaque, de la salivation, entraîne la paralysie et des érections douloureuses pour les hommes qui peuvent durer jusqu'à quatre heures. Si la souffrance peut durer des heures, les cas de décès ne concernent en général que des enfants de moins de sept ans, puisqu'un anti-venin efficace existe au Brésil.

Transistor

Inventeur : **Firme Bell** Date : **1947** Lieu : **États-Unis**

Le transistor, dispositif fondateur de l'électronique, a été conçu le 23 décembre 1947 au sein des laboratoires de la firme américaine Bell, par trois physiciens : John Bardeen, Walter Brattain et William Shockley.



**NOUËTES CRIMINELLES : LE
MAGAZINE DES FAITS DIVERS**

20h50



L'affaire Varion : qui a empoisonné le mari ? Ce 10 mars 2009, les gendarmes de Dompierre-sur-Besbre, dans l'Allier, découvrent plusieurs sacs poubelles contenant des restes humains dans le coffre d'une voiture. Ce sont ceux d'un père de famille de 52 ans, Didier Lacote. D'après l'autopsie, l'homme a d'abord été empoisonné avant d'être découpé à la scie. Meurtre chez les Miss : l'affaire Benitez Mais où est passée Alison Benitez, 17 ans, la très jolie candidate à l'élection Miss Roussillon qui s'est évaporée à la sortie d'un shooting photo le 14 juillet 2013 ? À Perpignan, ses amis sont très inquiets. Mais son père, Francisco, un légionnaire de 50 ans, se veut rassurant

**EN QUÊTE D'ACTUALITÉ MA TRÈS
«CHÈRE» MAISON : LES NOU-
VEAUX FILONS...**

22h30



Dans les années 1910, Landru est un petit escroc, qui vit pauvrement avec sa femme, ses trois enfants et son père. L'hécatombe de la Première Guerre mondiale lui permet de donner la mesure de ses «talents» : à l'aide de petites annonces matrimoniales, changeant sans cesse d'identité et de lieux de résidence, il rencontre des femmes seules, si possible fortunées, désirant refaire leur vie. Il leur promet le mariage, leur soutire de l'argent et les assassine sans le moindre remords

VAUGAND IRRESPONSABLE

20h45



En prenant la défense de son nouveau client accusé du meurtre d'une jeune femme, Vaugand sait qu'il joue gros : il va devoir se battre contre l'opinion, contre le Ministère public, et contre un rival qui veut sa tête. Tout cela pour défendre Thierry Moncef, neuf ans et demi d'âge mental et forcément coupable. Moncef a été déclaré irresponsable en première instance : aux yeux de l'opinion, il est ressorti «libre» de son procès. Même si l'unité psychiatrique où il est hospitalisé sous contrainte n'a rien d'un club de vacances, l'image qu'ont retenue les médias est celle d'un fou meurtrier qu'une justice trop laxiste a relâché dans la nature

**DES RACINES ET DES AILES DEPUIS
LE PALAIS JACQUES-COEUR**

20h45



Pour ce numéro, Carole Gaessler installe son plateau au palais Jacques-Coeur, à Bourges, une ville qui a joué un rôle majeur dans l'histoire de France. Cet édifice témoigne du passage du Moyen Âge à la Renaissance. L'animatrice nous fera découvrir ce palais en compagnie de Jean-Christophe Rafin, auteur d'un ouvrage consacré à Jacques Coeur, aventurier et véritable personnage de roman. La ville de Bourges conserve par ailleurs des témoignages d'une époque prospère, quand Jacques Coeur participera au financement de la reconquête du royaume, au XV^e siècle. Avec les reportages : «La guerre de Cent Ans, entre vérités et légendes» - «L'héritage des favorites» - «Le Berry nature»



LA SÉLECTION DU MIDI LIBRE

AINSI SOIENT-ILS

22h55



Tout en suivant une lourde chimiothérapie, le père Bosco peine à imposer aux séminaristes des Capucins ses méthodes de formation, lesquelles, pronées par des recommandations du Vatican, font débat au sein de l'Église. Guillaume, surtout, vit mal le ton inquisiteur de ses «entretiens de discernement psycho-affectif». L'idéaliste Yann tente d'intercéder auprès du père Bosco pour une réintégration de José, désormais cloué dans un fauteuil roulant. De son côté, le peu confiant Mgr Poiteaux fait ses premiers pas à la tête de la conférence des Evêques de France

WASABI

20h45



Hubert est un inspecteur de police au coeur tendre mais aux méthodes un peu trop musclées. Après avoir cassé la figure du fils du préfet sans savoir qui il était, le commissaire lui suggère de prendre quelques jours de vacances... Il accepte à contrecœur et décide de se préoccuper un peu plus de sa vie d'homme, ce qu'il n'avait plus fait depuis longtemps. Il reçoit un appel du Japon. Un notaire lui annonce que Miko, la femme de sa vie, dont il est séparé depuis près de vingt ans, est décédée dans d'étranges circonstances et l'a désigné comme unique légataire d'un héritage dont le contenu reste une énigme. Hubert débarque au Japon, accueilli par son ancien équipier

**E MEILLEUR PÂTISSIER LES
GÂTEAUX MOELLEUX**

20h50



Pour cette troisième semaine, les gâteaux moelleux seront à l'honneur ! Pour l'épreuve du classique revisité, les neuf pâtisseries amateurs encore en lice vont faire un tour sous le soleil de Saint-Tropez ! Ils devront réinterpréter, tant sur la forme que sur le goût, la célèbre tarte tropézienne, inventée en 1955 par le pâtissier Alexandre Micka. À eux de laisser libre cours à leur imagination tout en respectant les trois fondamentaux de la recette : la brioche, la crème et la fleur d'oranger. Pour l'épreuve technique, une épreuve jugée à l'aveugle, Mercotte fait voyager les pâtisseries jusqu'en Espagne, avec une recette oubliée : l'alcazar

**ESPRITS CRIMINELS NUMÉRO
MASQUÉ**

20h50



L'équipe se rend à Saint Louis, dans le Missouri, où Andrew Taffert, 10 ans, a disparu. Si David et ses hommes sont chargés de l'enquête, c'est parce que, avant qu'Andrew disparaisse, les parents Taffert, Malcolm et son épouse Lida, ont reçu de nombreux appels anonymes durant lesquels une voix enfantine ressassait : «Je vais l'avoir». À la disparition de l'enfant, ils ont en outre découvert leur porte d'entrée maculée de taches de sang... Cette étrange histoire, Reid s'en souvient bien, a de nombreuses similitudes avec une affaire vieille de quinze ans, avec des coups de fil moqueurs précédant un rapt d'enfant où la victime fut finalement retrouvée assassinée

Joanne Borgella

mort tragique, à 32 ans

La chanteuse Joanne Borgella, révélée par l'émission American Idol en 2008 est décédée samedi 18 octobre à l'âge de 32 ans d'une forme très rare de cancer.



Calogero

inspiré par sa famille recomposée

Dans son nouvel album, Calogero aborde beaucoup le thème de la famille. Il faut dire qu'il est fier d'avoir une famille recomposée qui entretient de très bons rapports.

Susan Boyle

elle souhaite adopter un enfant !

Interviewée par le Sunday Mail, la chanteuse britannique Susan Boyle, grande gagnante en 2009 de l'émission Britain's got talent, est revenue sur son désir d'adopter un enfant.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05h29
Dohr	12h33
Asr	15h37
Maghreb	18h08
Icha	19h27

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 2312 | Mercredi 22 octobre 2014

MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

0777.10.49.42
0550.18.37.57

ACTIVITÉS DU SECTEUR DU TRAVAIL

La caravane médiatique dans les wilayas du Sud

La caravane médiatique sur les activités du secteur du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale sillonne, depuis hier, les wilayas du sud du pays, selon un communiqué du ministère. Avec pour slogan "Emploi et Protection sociale : garants d'un travail décent", cette caravane s'inscrit dans le cadre de la poursuite du programme de sensibilisation aux activités du secteur, précise le communiqué. Elle prendra le départ de Tindouf pour sillonner les wilayas de Laghouat, Ghardaïa, Ouargla, El-Oued, Biskra, Adrar, Tamanrasset, Illizi et Béchar. Elle intervient après "les résultats positifs" issus de la première caravane, qui a sillonné, du 4 au 27 août 2014, les wilayas côtières et la deuxième caravane, organisée du 7 au 29 septembre, dans les Hauts- Plateaux, a souligné la même source.

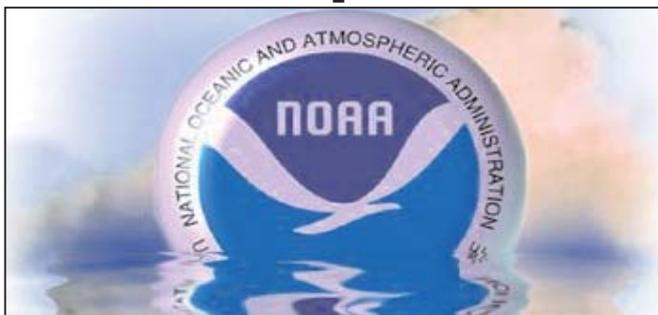


Cette manifestation vise à faire connaître, au grand public, les missions et les programmes inscrits dans ce secteur, ainsi que les mesures et les dispositifs destinés à la promotion de l'emploi, à la création de micro-entreprises et à la sensibilisation des citoyens au système national de sécurité sociale.

La concrétisation du concept de la communication de proximité, en rapprochant les services administratifs des citoyens et en améliorant le service public figure parmi les principaux objectifs du ministère du travail.

Cette caravane est l'un des moyens mis en place pour garantir davantage d'efficacité dans les activités d'information et de sensibilisation dans ce domaine. Prennent part à cette caravane des cadres et des animateurs d'instances relevant du secteur notamment l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), l'Agence nationale de l'emploi (Anem), la Caisse nationale d'assurance-chômage (Cnac), la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas), la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) et la Caisse nationale des retraites (CNR).

LA NOAA EN A FAIT L'ANNONCE SUR SON SITE Le mois de septembre 2014, le plus chaud depuis 1880



Septembre 2014 a été le mois de septembre le plus chaud du monde sur terre et à la surface des océans depuis le début des relevés de température en 1880, a annoncé lundi l'Agence américaine océanographique et atmosphérique (NOAA). "C'est également le 38^e mois de septembre consécutif durant lequel la température globale terrestre a été au-dessus de la moyenne du XX^e siècle", a précisé la NOAA. La dernière fois que la température moyenne dans le monde en septembre a été en-dessous de la moyenne remonte à 1976.

Le mois dernier, la température moyenne à la surface des océans et des terres s'est établie à 15,72 degrés Celsius, soit 0,72 degré au-dessus de la moyenne du XX^e siècle (15 degrés). Avec septembre 2013, ils figurent parmi les six plus chauds mois de septembre jamais enregistrés.

En 2014, mai, juin, août et septembre ont été les mois les plus chauds jamais enregistrés. A l'exception de février, tous les autres mois ont été parmi les quatre

plus chauds jamais enregistrés pour chacun d'entre eux, précise la NOAA. Sur les terres partout dans le monde, les températures ont été plus chaudes que la moyenne, excepté dans le centre de la Russie et certaines parties orientales et du nord du Canada.

"Les records de chaleur ont été enregistrés en particulier dans le nord de l'Afrique occidentale, les régions du littoral du sud-est de l'Amérique latine, le sud-ouest de l'Australie, des régions du Moyen-Orient et quelques régions d'Asie du Sud-Est".

A la surface des océans, la température en septembre 2014 a été globalement 0,66 degré au-dessus de la moyenne du XX^e siècle, qui était de 16,2 degrés. "Cela marque également la plus haute température enregistrée depuis 1880 à la surface des océans, battant le record du mois dernier", a ajouté la NOAA, affirmant que cette hausse des températures avait été observée dans tous les océans, en particulier au nord-est et dans la partie équatoriale du Pacifique.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE Saisie de 7 qx de déchets de cuivre à Tlemcen...



Les agents des Douanes ont opéré, dimanche à Tlemcen, la saisie de 7 quintaux de déchets de cuivre destinés à la contrebande vers le Maroc, a-t-on appris lundi auprès de la cellule de communication de la direction régionale des Douanes de Tlemcen. Cette marchandise a été découverte à bord d'un véhicule utilitaire lors d'une embuscade dressée par la brigade du poste de surveillance de Honaine au niveau du carrefour menant au lieu-dit "El Formadja" et Sidi Boulououar dans la daïra de Remchi, selon la même source. D'autre part, deux autres personnes ont été arrêtées à bord d'un véhicule avec en leur possession 20 grammes de kif traité et une somme de 48.000 DA, lors d'un barrage dressé par la brigade polyvalente des Douanes de Sidi Bel-Abbès sur l'autoroute Est-Ouest, dans son tronçon reliant Sidi-Ali- Boussidi (wilaya de Sidi Bel-Abbès) et Tlemcen, a-t-on ajouté. La valeur des marchandises saisies et des deux moyens de transport est estimée à 1,4 million DA et de l'amende à plus de 15 millions DA.

2.400 litres de carburant récupérés à El-Oued

Une quantité de 2.400 litres de carburant et deux véhicules tout-terrain ont été saisis par les forces de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel d'El-Oued, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

"Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre le crime organisé, un détachement des forces de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel d'El-Oued/4^e Région militaire, a intercepté aujourd'hui 20 octobre 2014 à 1h40 du matin, suite à une patrouille de reconnaissance menée près des frontières dans la localité de Ben Kecha, un véhicule tout-terrain chargé de 800 litres de carburant", précise le communiqué. "Un autre détachement a saisi une quantité de 1.600 litres de carburant lors d'une patrouille de reconnaissance menée près de la région de Taleb Larbi, dimanche 19 octobre 2014 à 11h40 du matin", a ajouté le MDN, relevant, par ailleurs, qu'au niveau du même secteur opérationnel, "un véhicule tout-terrain a été saisi près de la commune d'El-Eugla par un autre détachement des forces de l'ANP".